

Francia – Forschungen zur westeuropäischen

Geschichte Bd. 36

2009

Helmut Stubbe da Luz, Le mare´chal Davout, »le beau
siège de Hambourg« en 1813/14 et »le nom français«

DOI: 10.11588/fr.2009.0.44920

Copyright

Das Digitalisat wird Ihnen von perspectivia.net, der Online-Publikationsplattform der Stiftung Deutsche Geisteswissenschaftliche Institute im Ausland (DGIA), zur Verfügung gestellt. Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

HELMUT STUBBE DA LUZ

LE MARÉCHAL DAVOUT,
»LE BEAU SIÈGE DE HAMBOURG« EN 1813/14
ET »LE NOM FRANÇAIS«

»Le beau siège de Hambourg,
s'il honore la mémoire du maréchal,
est sans intérêt pour l'histoire de la France.«
Pierre Charrier, 2005¹

200 années se sont écoulées depuis l'occupation napoléonienne d'une grande partie de l'Allemagne du Nord (1803–1814)². Aujourd'hui, nous sommes en mesure de rétablir précisément les faits. Aussi, nous pouvons nous faire une idée dégagée de toute attitude archaïque ou nationaliste. C'est pourquoi des chapitres entiers de l'historiographie allemande et française ont déjà été refondus dans ce sens. La politique d'occupation menée par le maréchal Louis-Nicolas Davout en 1813/14 à Hambourg, chef-lieu du gouvernement général des départements hanséatiques, a été et reste encore un sujet sensible³.

Deux raisons sont à l'origine de cette esquisse: deux biographies récentes de Davout parues en France d'une part; d'autre part, les notices relatives à ce maréchal de Napoléon dans les ouvrages de référence les plus récents⁴.

Les auteurs des biographies sur Davout sont Frédéric Hulot, romancier et auteur de manuels historiques, et Pierre Charrier, »banquier et historien«⁵. Hulot a écrit un

- 1 Pierre CHARRIER, *Le maréchal Davout*. Préface de Jacques GARNIER, Paris 2005 (La bibliothèque Napoléon), p. 617.
- 2 Helmut STUBBE DA LUZ, »Franzosenzeit« in *Norddeutschland (1803–1814)*. Napoleons Hanseatische Departements, Brême 2003.
- 3 Id., *Okkupanten und Okkupierte*. Napoleons Statthalterregimes in den Hansestädten, 3 vol., Munich 2004–2006 (vol. 4 sous presse), voir sur la conduite de Davout durant l'occupation de Hambourg 1813/14 vol. 3, p. 306–343; Id., Christian Friedrich WURM, »Hamburg« oder »Hambourg«? Amandus Augustus Abendroth. Reformpolitiker und Stadtoberhaupt unter Napoleon, 2 vol., München (sous presse).
- 4 Louis CHARDIGNY, *Les maréchaux de Napoléon*, Paris 2003 (Bibliothèque napoléonienne); Jacques DEMOUGIN, *Les maréchaux de Napoléon*, Paris 2003 (La collection du patrimoine); Jean-Claude BANC, *Dictionnaire des maréchaux de Napoléon*, Paris 2007.
- 5 Frédéric HULOT, *Le maréchal Davout*, Paris, 2003. On peut lire au dos du livre que Hulot a rédigé cette biographie »en historien rigoureux«. Sur la jaquette du livre de CHARRIER, *Davout* (voir n. 1) est mentionné: »Ce livre est la première biographie consacrée au maréchal Davout.« Cette affirmation fait non seulement l'impasse sur la biographie de HULOT, mais aussi celle de John G. GALLAHER, *The Iron Marshal. A biography of Louis N. Davout*, Carbondale/Ill. 1976; François Guy HOURTOULLE, *Davout le terrible*. Duc d'Auerstaedt, Prince d'Eckmühl, le meilleur lieutenant de Napoléon, Colonel-Général des Grenadiers, 1770–1823, Paris 1975; Raymond PEYRONNET, *Davout*, Paris 1914; Henri VIGIER, *Davout. Maréchal d'Empire, duc d'Auerstaedt*,

certain nombre de biographies sur les maréchaux du Premier Empire (Berthier, Masséna, Soult, Ney et Murat). Charrier, quant à lui, ne s'était pas fait remarquer en tant qu'historien auparavant. Pourtant, il a consacré 20 ans de sa vie à étudier Davout, comme le mentionne la couverture de son livre. Les deux biographies, à en juger par le chapitre sur la manière dont Davout exerça ses fonctions de gouverneur général à Hambourg en 1813/14, sont criticables. Parmi les lacunes que l'on peut noter, il y a l'absence apparente de sources archivistiques⁶. En plus, les auteurs n'ont pas su tirer le meilleur profit de l'ouvrage plus ancien de leur compatriote Georges Servières⁷. Leurs biographies ne gardent pas toujours, en ce qui concerne le sujet »Davout et Hambourg 1813/14«, le recul critique nécessaire vis-à-vis du maréchal.

Dans ce qui suit, nous allons d'abord exposer les reproches qui ont été adressés à l'encontre de Davout en 1814 et sur leurs fondements. Nous poursuivrons ensuite par une reconstruction et une analyse des événements tout en nous demandant dans quelle mesure les attaques portées contre Davout sont fondées⁸. Nous poserons la question de savoir pourquoi jusqu'à présent, la littérature française sur Davout a-t-elle été si peu critiquée dans son traitement du siège de Hambourg? Pour finir, nous présenterons nous-mêmes quelques affirmations et jugements sur la conduite du maréchal à Hambourg.

prince d'Eckmühl (1770–1823). Par son arrière-petit-fils, le comte Vigier. Précédé d'une introduction de M. André MASSON, 2 vol., Paris 21898; Paul BONDOIS, Davout, Paris 1887; Gabriel de CHÉNIER: Histoire de la vie politique, militaire et administrative du maréchal Davout, 2 vol., Paris 1866.

- 6 Voir avant tout: Service historique de l'armée de terre, Château de Vincennes [dorénavant: SHAT], Paris, Fonds privés, 1K1, Donation Davout; C2, Grande Armée, Armées du Rhin, d'Allemagne du Nord etc., 1803–1814; Staatsarchiv Hamburg, 112–2 (Unterpräfektur Hamburg), I–IV. On ne peut pas ici porter un jugement argumenté sur les chapitres qui concernent par exemple, la promotion de Davout comme général de la révolution ou alors son activité en Pologne. Néanmoins, on peut s'interroger sur la démarche scientifique de ces deux livres. CHARRIER a omis d'insérer une liste des sources et des ouvrages de référence. La bibliographie est très lacunaire chez HULOT. HULOT a renoncé à mettre des notes si bien que le lecteur ne peut jamais savoir sur quoi reposent ses affirmations.
- 7 Georges SERVIÈRES, L'Allemagne française sous Napoléon I^{er}. D'après des documents inédits tirés des Archives Nationales et des Archives des Affaires étrangères. Avec une carte des territoires annexés, Paris 1904, p. 361–457. CHARRIER n'a pas consulté STUBBE DA LUZ, »Franzosenzeit« (voir n. 2). Apparemment il ne s'est pas intéressé à l'impression faite par Davout sur les populations de la Pologne et du Nord de l'Allemagne, où le maréchal agissait comme gouverneur général (1807/1808 dans le Grand-duché de Varsovie, 1811/1812, 1813/1814 dans les Départements hanséatiques).
- 8 STUBBE DA LUZ, Okkupanten (voir n. 3), vol. 3, p. 297ss.; Carl HENKE, Davout und die Festung Hamburg-Harburg 1813–1814, Berlin 1911; August SCHWERTMANN, Hamburgs Schicksal im Jahre 1813 nach den Befehlen Napoleons und in den Händen Davouts, Greifswald 1911; Paul HOLZHAUSEN, Davout in Hamburg. Ein Beitrag zur Geschichte der Jahre 1813–1814. Von einem Freunde historischer Wahrheit, Mülheim/R. 1892.

1. Les chefs d'accusation du roi Louis XVIII contre Davout – »sans intérêt pour l'histoire de la France«?

Le jugement de Pierre Charrier que nous avons cité initialement, est faux à double titre. Il n'y eut rien de »beau« dans le siège de Hambourg en 1813/14. Davout lui-même n'a jamais prétendu cela pour qualifier sa politique d'occupation, alors même qu'il s'était trouvé dans une situation des plus difficiles, pris entre la population locale occupée d'une part et les assiégeants russes d'autre part. C'est exactement le siège de Hambourg qui – grâce aux efforts militaires et politiques de Davout, selon Hulot – »ne tarda pas à passer pour un modèle et pendant un demi-siècle servit de »cas« à étudier dans toutes les écoles militaires d'Europe«⁹. En 1814, le maréchal ne fut pas du tout complimenté pour des exploits militaires; bien au contraire était-il occupé par le problème, si sa conduite politique à Hambourg l'avait déshonoré. Il a fait des efforts de prouver qu'il avait agi de manière correcte et efficace et il s'est défendu des accusations portées contre lui par le roi Louis XVIII et par le ministre de la guerre, Dupont de l'Étang:

[1.] *d'avoir fait tirer le canon sur le drapeau blanc, après avoir eu la connaissance certaine du rétablissement du trône des Bourbons;*

[2.] *d'avoir enlevé les fonds de la banque de Hambourg;*

[3.] *d'avoir commis des actes arbitraires qui tendaient à rendre odieux le nom français*¹⁰.

Le troisième chef d'accusation était le plus explosif. Dans la situation d'alors, il nécessitait une concrétisation politique et une justification. Il pesait plus lourdement que les coups de canon tirés à tort ou à raison dans une mauvaise direction, et plus lourdement encore que la confiscation des fonds bancaires qui pouvaient toujours être remboursés. Plus que les deux premiers, le troisième chef d'accusation nécessite rétrospectivement un jugement moral.

Doit-on considérer Davout comme le responsable des actes arbitraires commis durant l'occupation de Hambourg qui ont pu, selon les critères de l'époque comme ceux d'aujourd'hui, »rendre odieux le nom français« – mais aussi donner naissance au

9 HULOT, Davout (voir n. 5), p. 194. Il est impossible dans le cadre de cet étude d'enquêter si le cas du siège de Hambourg ait joué un rôle dans les cours des académies militaires européennes du XIX^e siècle. L'indice d'une certaine importance pourrait être l'étude de SAVARY, Relation de la défense de Hambourg en 1813 et 1814 (Extrait du Spectateur Militaire, Cahier de Juillet 1846), Paris 1846 (46 p.). Savary, en 1813/14 capitaine dans le 13^e Corps commandé par Davout, s'est exprimé ainsi: *Le trait distinctif de la défense de Hambourg, c'est d'avoir bien dans une place improvisée, de s'être soutenu pendant les rigueurs d'un long hiver sans autre protection que des fossés non revêtus, et de n'avoir pas cessé d'occuper un périmètre de 8 à 9 lieues. [...] La défense de Hambourg [...] semble compter parmi les faits glorieux de notre époque militaire.* Savary n'a pas fait mention des remparts de la forteresse Hambourg-Harbourg, et il a avant tout traité les événements des mois décembre 1813 à avril 1814; il n'a pas dit un mot sur les problèmes plutôt humanitaires qui nous occupent ici.

10 Louis-Nicolas DAVOUT, Mémoire de M. le maréchal Davout, prince d'Eckmühl, au roi, Paris 1814, p. 3.

nom péjoratif »temps des Français« (*Franzosenzeit*) pour désigner les années d'occupation par l'État napoléonien (1806–1814), une expression que la mémoire collective a associée à une catastrophe¹¹?

Quand Davout répondit le 19 juin 1814, par une lettre au roi, au courrier du ministre de la guerre¹², il évoqua très prudemment les répressions contre la population hambourgeoise, qui étaient liées selon lui, au blocus continental, à la mise hors des constitutions de l'Empire de la 32^e Division militaire ainsi qu'à l'état de siège. Les condamnations à mort se seraient comptées sur les doigts d'une main.

Charrier n'a pas cité les chefs d'accusation mentionnés plus haut¹³. Hulot en a donné une interprétation: En ce qui concerne la confiscation des fonds de la Banque de Hambourg, Dupont aurait accusé le maréchal d'une intention d'enrichissement. Mais une lecture renouvelée de la lettre du ministre de la guerre peut montrer que cette interprétation est fautive. La notion »actes arbitraires«, se serait rapporté – selon Hulot –, au soupçon que Davout aurait »fait fusiller des habitants sans jugement«; mais la signification de cette vaste inculpation se trouve, de cette façon, réduit¹⁴. L'affirmation de Charrier, comme quoi ils seraient sans intérêt pour l'histoire de la France, doit être démentie. Les accusations, émises par le roi Louis XVIII contre un maréchal, auraient déjà leur importance, si elles s'étaient rapportées à des actions se déroulant sur un théâtre d'opérations à l'étranger. Il n'est pas sans importance pour l'histoire de la France de savoir comment les chefs militaires se sont comportés à l'étranger. Cependant, les accusations se rapportaient à des actions commises dans une ville française, car tel était le cas de Hambourg au moins jusqu'au 5 mai 1814¹⁵.

11 La notion de »temps des Français« a une dimension polémique et accusatrice, qui est inhérente à la connotation de »catastrophe«. C'est pourquoi, elle doit être mise entre guillemets, STUBBE DA LUZ, »Franzosenzeit« (voir n. 3). Cependant, elle est encore utilisée aujourd'hui, parfois sans guillemets, dans les ouvrages allemands qui sont rédigés dans la tradition de l'historiographie du XIX^e siècle. Pour cette raison, il est regrettable que dans les biographies récentes de Davout, le problème du siège de Hambourg soit encore évoqué exactement dans le style du XIX^e siècle.

12 VIGIER, Davout (voir n. 5), vol. 2, p. 190–191.

13 Les accusations ont été citées dans des ouvrages plus anciens sur Davout: Adélaïde-Louise de BLOQUEVILLE (éd.), *Le Maréchal Davout prince d'Eckmühl. Correspondance inédite 1790–1815: Pologne, Russie, Hambourg*, 3 vol., Paris 1887, vol. 3, p. 279; VIGIER, Davout (voir n. 5), vol. 2, p. 191. Georges SIX, *Dictionnaire des généraux et amiraux français de la Révolution et de l'Empire, 1792–1814*, Paris 1934, vol. 1, p. 297, affirme: »Il reçut l'ordre de ne pas paraître à Paris parce qu'il avait fait tirer sur le drapeau blanc.« Napoléon SUCHET D'ALBUFERA, Davout, Louis-Nicolas, duc d'Auerstaedt, prince d'Eckmühl, 1770–1823, maréchal, dans: Jean TULARD (dir.), *Dictionnaire Napoléon*, vol. 1, Paris 1999, p. 614–617, écrit: »Les circonstances [à Hambourg] l'obligent à prendre certaines décisions qui lui seront vivement reprochées par la suite, notamment la saisie des lingots d'or de la Banque de Hambourg«. Mais, le reproche »d'avoir commis des actes arbitraires qui tendaient à rendre odieux le nom français« a sans doute pesé plus lourdement.

14 Davout a fait exécuter à Hambourg 1813/14 38 personnes, dont 12 indigènes, HOLZHAUSEN, Davout (voir n. 8), p. 167–168. Même les pamphlétistes allemands ont relégué cet aspect au second plan.

15 Les législateurs hanséatiques avaient reçu les invitations pour la session du Corps législatif qui commença le 19 décembre 1813, mais personne d'entre eux a pris part. Napoléon rapporta le 30 décembre que l'ennemi serait »pénétré dans notre territoire«; cette nouvelle ne pourra se rapporter qu'au fait que l'armée principale des alliés avait traversé le Rhin, le 21 décembre. À Hambourg néanmoins, continuaient d'exercer leurs fonctions un gouverneur général impérial

Ainsi, la politique française d'assimilation des populations annexées s'éclairait d'une lumière douteuse, comme cela s'est passé plus tard, par exemple, pour l'Algérie. Les accusations peuvent avoir été émises par Louis XVIII pour des raisons tactiques, afin, entre autres choses, de calmer les puissances victorieuses; enfin, ces accusations peuvent s'être révélées comme tout-à-fait inexactes. Le fait seul qu'elles aient pu être soulevées est déjà en soi considérable pour l'histoire de la France. Un biographe engagé mais critique les aurait minutieusement examinées, dans le but de prouver qu'elles sont mal fondées. Hulot et Charrier les ont ignorées. Georges Servières, quant à lui, n'a pas cité les reproches, mais il a reconstruit les événements auxquels ils se rapportaient. Servières, qui rédigea son livre un siècle avant Hulot et Charrier, a aussi traité la question que le général Paul Thiébault avait posé en des termes très nets dans ses «Mémoires»: Davout a-t-il bien agi dans l'intérêt de la France en s'enfermant à Hambourg et en défendant cette place jusqu'à la dernière extrémité? Thiébault a en effet, émis la thèse que le 13^e Corps de Davout aurait pu aligner 30 000 hommes sur les champs de bataille pour la défense de la patrie¹⁶. Vérifier si cette estimation est correcte ou non ne doit pas être discuté ici. Cependant, le fait que ce problème ait été abordé, réfute encore davantage le jugement de Charrier que l'occupation et le siège d'Hambourg en 1813/14 auraient été peu intéressants pour l'histoire de la France.

Des acteurs comme Bernadotte et Brune, ou encore Davout, Murat et Soult (pour ne parler que des maréchaux qui ont œuvré sur une durée plus ou moins longue en Allemagne du Nord, entre le Rhin et l'Elbe) exercent toujours manifestement, une grande fascination sur le public français. Cette fascination serait-elle entamée si les historiens présentaient ces héros de guerre de manière critique? La préface au livre de Charrier a été écrite par Jacques Garnier, Administrateur de l'Institut Napoléon. Garnier mentionne dans cette préface que l'auteur de l'article sur Davout dans le Dictionnaire Napoléon, Napoléon Suchet d'Albufera, est non seulement un descendant du maréchal Suchet mais aussi de Davout¹⁷. Longtemps, la biographie de Davout a été selon Garnier, «l'apanage de sa propre famille» (Garnier se réfère aux livres de la Marquise de Blocqueville et du comte Vigier)¹⁸. Dans le cas présent, Charrier aurait

(Davout), un commandant de place impérial (Lacouturier), un directeur général de police (Brun d'Aubignosc), un préfet (de Breteuil), un sous-préfet (de Chastellux), un maire (Rüder) et une municipalité. Ces organs restaient en fonction jusqu' à fin mai 1814, cependant que Napoléon signa son abdication inconditionnelle à Fontainebleau le 6 avril. La lettre que Davout reçut le 5 avril de la part du gouvernement provisoire à Paris, ne dit rien d'une reddition de Hambourg-Harbourg aux coalisés. Talleyrand et ses quatre collègues l'invitaient d'effectuer son ralliement. Le gouvernement provisoire envoya le général Gérard à Hambourg pour remplacer le maréchal considéré comme le plus fidèle à Napoléon. Mais quand Gérard arriva, le 11 mai, il déclara que Hambourg resterait une ville française jusqu'au retrait du 13^e Corps, STUBBE DA LUZ, *Okkupanten* (voir n. 3), vol. 3, p. 342-342. Il s'agissait d'une situation très compliquée sous l'aspect du droit public, mais la responsabilité de l'état français pour la ville de Hambourg et pour sa population doit être soulignée, autant que dans les cas de Mayence et Wesel (voir tableau 2), villes françaises depuis 1797 respectivement 1808.

- 16 Paul-Charles-François-Dieudonné THIÉBAULT, *Mémoires du général Thiébault*, 3 vol., Paris 1893, voir les parties traduites et commentées dans STUBBE DA LUZ *Okkupanten*, (voir n. 3), vol 3, p. 534-535.
- 17 GARNIER, Préface (voir n. 1), p. 9.
- 18 BLOCCQUEVILLE (éd.), *Correspondance* (voir n. 13); ID. (éd.), *Le Maréchal Davout, prince d'Eckmühl*, raconté par les siens et par lui-même, 4 vol., Paris 1879-1880; VIGIER, *Davout* (voir n. 5).

émis – et tout particulièrement pour le siège de Hambourg – »son jugement profond et original«¹⁹. Pourtant, le chapitre sur Hambourg ne montre pas, bien au contraire, que Charrier ait donné une analyse approfondie du comportement de son protagoniste ni visité »tous les lieux ayant compté dans sa vie«²⁰, ni »épuisé les ressources des réserves d'archives«²¹: Charrier ne cite pas non plus les sources imprimées.

Tableau 1
Chronologie

- 13 décembre 1810 – Le Sénat conservateur adopte l'annexion des villes hanséatiques de Brême, Hambourg et Lubeck ainsi que de grandes portions de l'Allemagne du Nord dans l'Empire. Trois nouveaux départements sont créés: le département des Bouches-de-l'Elbe (avec Hambourg comme chef-lieu et Lubeck à la tête d'un des quatre arrondissements); le département des Bouches-du-Weser (chef-lieu Brême); le département de l'Éms-Supérieur (chef-lieu Osnabrück). Ils forment le gouvernement général des départements hanséatiques (chef-lieu Hambourg). Ils sont réunis sous l'autorité du Gouvernement général des départements hanséatiques.
- Noël 1812 – La nouvelle de la défaite de Napoléon en Russie arrive à Hambourg.
- 24 février 1813 – Une émeute dans les couches populaires à Hambourg inquiète les occupants français.
- 12 mars 1813 – Les autorités françaises, civiles comme militaires quittent Hambourg, Lubeck et la rive droite de l'Elbe pour se retirer dans le département des Bouches-du-Weser.
- 18/19 mars 1813 – Le colonel Tettenborn, sous le commandement militaire du tsar Alexandre I^{er}, parvient sous la menace à faire son entrée dans Hambourg.
- 4 avril 1813 – Le Sénat conservateur met le gouvernement général des départements hanséatiques (en d'autres termes, la 32^e Division militaire), hors des constitutions de l'Empire. La décision sera renouvelée encore deux fois²².

19 GARNIER, Préface (voir n. 1), p. 11.

20 CHARRIER, Davout (voir n. 1), n' a pas étudié le théâtre du »beau siège«, la topographie de Hambourg; il y a dans son livre un nombre significatif de fautes géographiques et orthographiques: »Schrewhoff« au lieu de Schrefenhof; »Sirck« au lieu de Siek, »Wilhelmsdorf« au lieu de Wilhelmsburg, »Stitfang« au lieu de Stintfang, »Sternshantz« au lieu de Sternschanze, »Tiffentag« au lieu de Tiefstack etc.

21 GARNIER, Davout (voir n. 1), p. 10. CHARRIER, Davout (voir n. 1), p. 620–621 a jugé: »La conduite du maréchal apparaît irréprochable«, et il se réfère expressément au rapport du chef d'état major du 13^e Corps, le général César de LAVILLE [DE VILLASTELLONE], Mémoire sur la défense de Hambourg, dans: BLOCQUEVILLE (éd), Davout (voir n. 18), vol. 4, p. 4–124. Ce rapport n'a cependant pas été publié »en 1814 [...] avec approbation« du maréchal, comme le dit Charrier; il constitue un produit de la coopération entre Davout und Laville en été 1814, et il n'a pas été publié avant 1880, voir Blocqueville, p. 1–4. La marquise qui a édité *ces pages dictées ou du moins inspirées et revues par mon père*, a trouvé sur le manuscrit quelques mots ajoutés de sa chère écriture; les manuscrits de Davout et Laville se trouvent au SHAT (voir n. 6), 1K1, 44, 45.

22 Voir au sujet du Département de l'Ems supérieur, Helmut STUBBE DA LUZ, »Verfassungslosigkeit« statt Assimilationspolitik im Oberemsdepartement. Der Osnabrücker Präfekt Keverberg und die Märzkrise 1813, dans: Osnabrücker Mitteilungen 11 (2006), p. 215–254.

- 31 mai 1813 – Le maréchal Davout et le général Vandamme, après avoir bombardé la ville²³, entrent à nouveau dans Hambourg avec des troupes françaises et danoises, pendant que Tettenborn prend la fuite. Davout édicte un décret sur les modes du recouvrement d'une immense contribution extraordinaire (48 millions de francs seulement pour la ville de Hambourg).
- 4 juin 1814 – L'armistice de Pläswitz entre la France et les alliés entre en vigueur et dure jusqu'à la mi-août.
- 7 juin 1813 – Napoléon ordonne à Davout de faire fortifier Hambourg sur la base de projets que le général Haxo avait déjà soumis en 1811. Avec la place de Harbourg (sur la rive gauche de l'Elbe) Hambourg forme la forteresse Hambourg-Harbourg.
- 18 juin 1813 – Napoléon décrète l'état de siège sur Hambourg et Lubeck.
- 17 août 1813 – Avec la fin de l'armistice, Davout opère dans le Mecklembourg. L'état de siège est étendu à Brême.
- 2 septembre 1813 – Après que le maréchal Oudinot a échoué dans sa tentative de reconquérir Berlin, Davout se retire sur une ligne entre la mer Baltique et l'Elbe.
- 19 octobre 1813 – Après sa défaite à la bataille des nations près de Leipzig, Napoléon se retire de l'autre côté du Rhin et laisse plus de 200 000 soldats dans les forteresses allemandes.
- 2 novembre 1813 – Depuis son quartier général à Ratzebourg (sur la frontière entre la France et le Mecklembourg), Davout ordonne la confiscation des réserves de la banque de Hambourg.
- 5 novembre 1813 – Le général Carra St.-Cyr transmet un télégramme codé de Napoléon à Davout: Davout doit se retirer en Hollande tout en assurant pour Hambourg la préparation à sa défense, ou alors il doit s'enfermer dans Hambourg²⁴.
- 6 novembre 1813 – Tettenborn chasse les Français de Brême. La communication entre Paris et Hambourg est fortement perturbée.
- 18 novembre 1813 – Bernadotte (commandant l'Armée du Nord alliée) propose en vain à Davout de se retirer en France (à nouveau en janvier 1814).
- 3 décembre 1813 – Devant l'avancée de Bernadotte, Davout s'enferme dans Hambourg. Lubeck reste occupée par des troupes danoises.

23 CHARRIER, Davout, (voir n. 1), p. 597, prétend que Hambourg aurait été »occupé sans coup férir«, mais c'est faux. HULOT Davout (voir n. 5), p. 188, quant à lui, mentionne que Vandamme »ouvrit le feu sur Hambourg« le 19 mai. Il y eut en vérité trois bombardements (19–20 mai, 22–23 mai, 29–30 mai). Ils ne causaient que relativement peu de victimes, mais l'artillerie russe et hambourgeoise ouvrit le feu pareillement, et à cause de cela, de plus au courant de quelques combats dans les alentours de la ville, il y eut des morts de part et d'autre, voir: Hamburgs außerordentliche Begebenheiten und Schicksale in den Jahren 1813 und 1814. Mit einer Karte und einem Kupfer, Hambourg 1814, p. 43–45; George CROLY, Das Befreiungsjahr. Ein Tagebuch der Verteidigung Hamburgs gegen Davoust 1813. Traduction de l'anglais par F. Georg BUEK. Hamburg 1834, p. 196–201.

24 C'est dans cette situation que Davout eut probablement la dernière occasion de quitter Hambourg et de combattre les alliés sur les champs de bataille, voir le jugement de Thiébault dans: STUBBE DA LUZ, Okkupanten (voir n. 3), vol. 3, p. 508.

- 21 décembre 1813 – Après plusieurs mises en garde, débute l’expulsion de 28 000–30 000 de Hambourgeois souffrant du manque d’approvisionnement.
- 31 mars 1814 – Les alliés entrent dans Paris.
- 20 avril 1814 – Davout fait tirer sur les troupes russes, qui ont déployé des drapeaux blancs de façon très démonstratives à l’avant – un signe de paix ou bien l’étendard des Bourbons?
- 5 mai 1814 – Un émissaire parisien se rend à Hambourg: La ville doit être évacuée dans les semaines qui suivent.
- 11 mai 1814 – Davout est relevé de ses fonctions par le général Gérard arrivé de France.
- 30 mai 1814 – La garnison française, environ 25 000 soldats en état de marche, quitte Hambourg pour la France.
- 11 juin 1814 – Davout reçoit l’ordre du ministre de la guerre Dupont de ne pas entrer dans Paris, de se rendre dans son domaine et de s’expliquer sur sa conduite à Hambourg.
- 22 juillet 1814 – Dupont accuse réception d’un mémoire justificatif de Davout; le 26 juillet, il en autorise la publication.

2. 200 000 hommes immobilisés dans les forteresses allemandes

Après la bataille de Leipzig, Napoléon retira ses armées de l’autre côté du Rhin. Il laissait cependant en Allemagne, des troupes considérables dans une bonne douzaine des forteresses, entre autres dans Hambourg-Harbourg. Au cours des mois suivants, ces garnisons furent contraintes par les forces alliées, l’une après l’autre, à la capitulation. La dernière garnison de forteresse française à quitter l’Allemagne, la plus grande aussi, fut celle de Hambourg. Napoléon avait abdiqué dès le 11 avril 1814 sans conditions. Le 30 mai 1814, le jour de la (première) paix de Paris, partaient les premiers convois. Le maréchal Davout avait été relevé de ses fonctions par le nouveau gouvernement et remplacé par le général Gérard. C’est en tant que particulier qu’il accomplissait le chemin du retour.

Tableau 2
Villes/forteresses sous occupation française à l’est du Rhin
après la bataille de Leipzig
(octobre 1813–mai 1814),
dont 3 sur le territoire de l’Empire,
présentées par ordre des dates d’évacuation

	Ville/forteresse	située au bord du fleuve	soldats en gar- nison	évacuation en	la date exacte
1	Dresde	Elbe	30 000	1813	12 novembre
2	Zamoscz	Wieprz	4000	1813	22 novembre
3	Stettin	Oder	14 000	1813	30 novembre
4	Modlin	Vistule	6000	1813	1 ^{er} décembre

5	Dantzig	Vistule	25 000	1814	1 ^{er} janvier
6	Torgau	Elbe	16 000	1814	10 janvier
7	Wittenberg	Elbe	4000	1814	13 janvier
8	Kustrin	Oder	4000	1814	7 mars
9	Mayence (Département du Mont-Tonnerre)	Rhin	25 000	1814	4 avril
10	Glogau	Oder	8000	1814	7 avril
11	Magdebourg	Elbe	20 000	1814	6 mai
12	Wesel (Département de la Roer)	Rhin	8000	1814	10 mai
13	Kehl	Rhin	4000	1814	15 mai
14	Erfurt	Gera	4000	1814	16 mai
15	Wurzburg	Main	2000	1814	20 mai
16	Hambourg (Département des Bouches-de-l'Elbe)	Elbe	40 000	1814	31 mai

3. Députés hanséatiques à Paris, avril 1814

Entre-temps, les adversaires français et hanséatiques de Davout étaient déjà devenus actifs à Paris. Pour les partisans de la dynastie des Bourbons, Davout passait par l'un des maréchaux qui avait montré la plus grande fidélité à l'empereur. Le 11 avril 1814, le jour de l'abdication de Napoléon, des délégués hanséatiques étaient arrivés à Paris: Johann Smidt (Brême), Johann Michael Gries (Hambourg) et Johann Friedrich Hach (Lubeck)²⁵. Ils avaient suivi le quartier général allié depuis des mois déjà²⁶.

Les députés avaient attiré l'attention des dirigeants politiques de l'Angleterre, de la Russie et de la Prusse par des mémorandums et lors d'audiences sur les intérêts et les plaintes de la classe politique des trois villes hanséatiques, dont Brême et Lübeck déjà libérées (ce qui n'était pas le cas de Hambourg encore assiégée par une armée russe). Gries avait quitté Hambourg au printemps 1813. Le 12 mars 1813, suite à une émeute des quartiers populaires (24 février 1813), et en raison de nouvelles sur l'arrivée imminente de troupes russes, la ville avait été abandonnée momentanément par tou-

25 L'ancien maire Smidt occupa un emploi de notaire entre 1811 et 1813. L'ancien syndic Gries avait pris les fonctions de secrétaire général de préfecture. Hach, ancien sénateur, travaillait comme juge.

26 STUBBE DA LUZ, *Okkupanten* (voir n. 3), vol. 3, p. 354–355.

tes les autorités françaises et s'était ensuite retrouvée sous une contre-occupation russe (du 18 mars au 31 mai 1813). Après le retour violent des Français le 31 mai 1813, Gries, qui faisait partie d'une mission diplomatique auprès du tsar, avait alors préféré ne pas revenir à Hambourg.

Les députés hanséatiques poursuivaient avant tout deux buts: Premièrement, les trois villes-républiques devaient pouvoir garder leur autonomie dans le cadre d'une confédération germanique renouvelée; deuxièmement, elles devaient être dédommagées – en particulier, Hambourg – des préjudices subis pendant l'occupation. L'ancien chef-lieu de la 32^e Division militaire avait fort souffert en 1813/14 sous le régime de Davout. Du côté allemand, on souleva les arguments moraux suivants: Hambourg aurait gagné l'estime de toute l'Europe par l'émeute célèbre du 24 février 1813; Davout s'en était vengé cruellement par la suite; de plus, une partie du fardeau aurait été aussi supportée par Brême et Lübeck, déjà par le fait que les deux villes-sœurs avaient organisé des opérations de secours considérables pour tous ceux que Davout avait chassés de la forteresse Hambourg-Harbourg du fait des difficultés d'approvisionnement. Gries écrivait en avril 1814 au ministre des Affaires étrangères britannique Castlereagh, que le maréchal devait être puni pour une »si grande inhumanité«, en particulier par l'expulsion – soi-disant contraire aux droits de l'homme – des démunis de Hambourg. Les alliés devaient déposséder Davout de ses biens et utiliser la somme gagnée par la vente à la compensation des préjudices les plus flagrants²⁷.

Les députés hanséatiques reçurent le soutien de l'ancien ministre français à Hambourg, Louis-Antoine Fauvelet de Bourrienne. Celui-ci avait représenté le gouvernement parisien auprès des petits États allemands entre 1805 et 1810, lesquels avaient formé jusqu'en 1806 – dans le cadre du Saint Empire romain – le district de la Basse-Saxe. La position diplomatique de Bourrienne était vraiment devenue superflue dès 1810, quand l'annexion de vastes territoires de l'Allemagne du Nord fut décidée à Paris. Il quitta Hambourg en avril 1811. Étant donné qu'il s'était enrichi par la corruption et qu'il s'était manifesté en faveur de la »fraternisation« avec l'occupé, Napoléon ne lui avait pas attribué de nouvelles tâches. Malgré tout, l'empereur ne l'avait pas empêché d'entretenir ses relations informelles avec des membres de la classe politique et avant tout, du monde économique hambourgeois. À présent, en 1814, Bourrienne se joignait aux Bourbons: Il occupa dans un premier temps – avril-mai 1814 – la position de Maître général de la poste²⁸.

4. L'origine de la littérature anti-Davout

Bourrienne encouragea tout d'abord, la publication d'une brochure du juriste et homme de lettres Marcus Theodor von Haupt²⁹, qui était venu en 1810 à Hambourg et qu'il avait peut-être rencontré alors. Haupt était à Paris en tant qu'officier touchant une solde anglaise dans la suite de Bernadotte. Il était en contact avec les députés

27 Lettre de Gries à Castlereagh, 14 avril 1814, dans: Public Record Office, Kew, London (dorénavant: PRO), FO 33/45, p. 100–102.

28 Jean DIDELOT, Bourrienne et Napoléon, Levallois 1999, p. 165–166.

29 Helmut STUBBE DA LUZ, Haupt, Marcus Theodor von (1784–1832), dans: Franklin KOPITZSCH, Dirk BRIETZKE (dir.), Hamburgische Biografie, vol. 2, Hamburg 2003, p. 174–175.

hanséatiques qu'il connaissait déjà, tout au moins Gries. Le pamphlet de Haupt – sous le titre »Hambourg et le maréchal Davoust« – parut dès la mi-mai à Paris, avant même que l'accusé n'eût entamé sa retraite³⁰.

La brochure de Haupt, d'à peine 100 pages, était un hommage rendu à Louis XVIII dont on attendait le versement des réparations. Il contenait un hymne à Bourrienne, mais avant tout un catalogue de plaintes sur le sombre destin de Hambourg sous les proconsuls de Napoléon. Haupt attaquait principalement Davout, mais aussi au passage, l'ancien directeur général de la police Brun d'Aubignosc et l'ancien gouverneur de la forteresse, Hogendorp³¹. L'accusation portait sur l'arbitraire et – comme on le dirait aujourd'hui – les crimes contre l'humanité, relatifs aux menaces sur la vie et la propriété qui avaient pesées sur les habitants de Hambourg³². C'était le premier écrit de ce genre et il déclencha une vague d'environ cent autres pamphlets sur Davout, souvent anonymes, dans les 18 mois qui suivirent³³. Le droit international public s'est souvent inspiré de telles publications de protestation à ses débuts.

Les louanges de Haupt en faveur de Bourrienne étaient transparentes: Le ministre aurait traité la population de Hambourg avec *douceur et paternalisme*. Il aurait per-

30 Theodor VON HAUPT, *Hambourg et le maréchal Davoust. Appel à la justice*, Paris 1814 (traduction allemande: *Hamburg und der Marschall Davoust. Aufruf an die Gerechtigkeit*, Hambourg 1814). HULOT, Davout (voir n. 5), n'a pas mentionné ce texte. CHARRIER, Davout (voir n. 2, p. 641), le cite avec un titre inexact. HAUPT maîtrisait la langue française, mais pour la rédaction d'un texte en français, il avait besoin indubitablement d'une aide, que lui apporta sans doute Bourrienne à Paris.

31 Voir sur Brun d'Aubignosc Burghart SCHMIDT, *Die französische Polizei in Norddeutschland. Die Berichte des Generalpolizeidirektors d'Aubignosc aus den Jahren 1811–1814*, dans: *Francia* 26 (1999), vol. 2, p. 93–114; Helmut STUBBE DA LUZ, *Der »Kaiserliche Intendant für das Herzogtum Lauenburg«*, Louis-Philibert Brun d'Aubignosc, und die Eingliederung Lauenburgs ins napoleonische Empire 1810, dans: *Lauenburgische Heimat*, cahier 165, février 2004, p. 18–26; sur Hogendorp, Jean TULARD, *Hogendorp (Thierry), 1762–1822, général hollandais*, dans: *Dictionnaire Napoléon* (voir n. 13), vol 1, p. 958. Les deux accusés se sont défendus de leur côté dans des écrits: [Louis-Philibert Brun d'Aubignosc,] *Quelques mots sur une brochure intitulée Hambourg et le Maréchal Davoust*, Paris 1814; *Mémoire du Général comte de Hogendorp, pour servir de réfutation des bruits injurieux et des calomnies répandues contre lui dans les gazettes, les journaux et les pamphlets, pendant qu'il était gouverneur de Hambourg, lors du dernier blocus de cette place*, Amsterdam, La Haye 1814, Hambourg 1814.

32 L'article 7 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale compte au titre des »crimes contre l'humanité« entre autres la »déportation ou transfert forcé de population« et donne la définition suivante: »Par déportation ou transfert forcé de population on entend le fait de déplacer de force des personnes, en les expulsant ou par d'autres moyens coercitifs, de la région où elles se trouvent légalement, sans motifs admis en droit international«. http://www.icc-cpi.int/library/about/officialjournal/Rome_Statute_French.pdf, 1^{er} juillet 2008; le Statut de Rome compte au titre des »crimes contre l'humanité« également d'»autres actes inhumains de caractère analogue causant intentionnellement de grandes souffrances ou des atteintes graves à l'intégrité physique ou à la santé physique ou mentale«. En outre, se pose toujours la question de ce que déterminent d'autres catalogues de normes des droits de l'homme, comme la 4^e Convention de Genève (1949) relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Il faut cependant se garder des anachronismes: à l'époque du Premier Empire, le droit international public était encore essentiellement une collection de normes des traités internationaux.

33 Ces pamphlets sont pour une part, une source précieuse, si on les traite avec compétence, car parfois, ils ont fondé leurs accusations sur des renseignements détaillés. CHARRIER, Davout (voir n. 1, p. 640–641) se contente cependant, de tous les considérer sans valeur historique.

mis à la population de guérir de ses blessures commises par Napoléon, l'ennemi du commerce. Naturellement, Bourrienne n'aurait pas empêché ainsi la ruine complète de la ville, mais l'aurait tout de même retardée. Davout, pour sa part, aurait poursuivi Bourrienne pour corruption passive afin d'éloigner les regards de ses propres méfaits. Cependant, il n'aurait trouvé aucune matière alimentant l'accusation contre l'ancien représentant³⁴. Davout, Hogendorp et Aubignosc auraient recouvert Hambourg d'un réseau d'indicateurs et auraient généré un climat totalitaire (comme nous dirions aujourd'hui) dans lequel personne n'osait critiquer ouvertement la dictature du gouverneur. La police aurait agi de façon arbitraire en poursuivant, en incarcérant et en livrant aux tribunaux d'exception, de vrais délinquants mais aussi des innocents.

Haupt et Bourrienne s'étaient trop empressés pour pouvoir éliminer complètement toutes les inexactitudes logiques: d'un côté, l'émeute du 24 février 1813 était fêtée comme l'un des événements les plus glorieux dans l'histoire de Hambourg; d'un autre côté, Haupt soulignait qu'aucun honnête citoyen ne s'était mêlé à la populace rebelle³⁵. On reprochait à Davout plusieurs choses: le bombardement de la ville «par vengeance» (fin mai 1813), la mise en place d'un glacis protecteur entourant la ville, les pillages dans les villages environnants, le fait d'avoir dévalisé la banque de Hambourg et surtout l'expulsion de 40 000 à 50 000 habitants – ce qui aurait représenté à peine moins de la moitié de la population. Pour tout cela, à présent, il devait être puni:

Le maréchal Davoust se verra enfin forcé à sortir d'une ville si longtemps malheureuse, et à délivrer de son empire. Mais jouira-t-il des bienfaits de la régénération de la France, et se reposera-t-il, comme les autres maréchaux, sur les lauriers qu'ils ont cueillis? Aura-t-il impunément violé, par une suite d'actions arbitraires, tous les droits de l'humanité, des individus et des nations, enlevé la Banque, la propriété commune de toutes les nations commerçantes, fait périr des milliers d'innocents victimes qui ont succombé à la plus affreuse misère, enfin dévasté, brûlé, ruiné à jamais la première ville commerçante de l'Allemagne et une des premières de la terre? [...] Mais non, la justice a toujours été la première vertu des rois de France. Louis XVIII saura faire examiner avec la plus rigoureuse impartialité la conduite du prince d'Eckmühl, du comte de Hogendorp et du sieur d'Aubignosc³⁶.

À Paris, le pamphlet de Haupt avait de grandes chances d'être bien reçu et diffusé dans le monde politique. Le nouveau monarque et le nouveau gouvernement se méfiaient plus de Davout que de tout autre maréchal. Il ne semblait pas crédible, quand il prétendait avoir été complètement coupé de toutes les nouvelles à Hambourg sur le cours de guerre, l'abdication de Napoléon et la restauration bourbonnienne; l'Altona voisin, ville danoise, comme on le sait, disposait d'un excellent réseau de nouvelles. Davout passait pour un anti-bourbonien non seulement aux yeux des Bourbons mais aussi aux yeux des autres. Bernadotte, prince héritier de la couronne

34 HAUPT, Hambourg (voir n. 30), p. 16–17. Cette information était importante parce que Napoléon avait aussi accusé en 1810–1811, outre Bourrienne, Talleyrand, de corruption; Talleyrand était justement redevenu sous Louis XVIII, ministre des Affaires étrangères, le 13 mai 1814.

35 Ibid., p. 35–36.

36 Ibid., p. 92–93.

de Suède depuis 1810, commandant en chef de l'armée alliée du Nord, avait soumis à Davout à deux reprises de bonnes conditions d'un retrait de Hambourg, par calcul politique naturellement. Bernadotte voulait en effet, remettre Hambourg au roi danois qui venait de céder, selon le vœu du gouvernement de Stockholm, la Norvège et la Suède. Pendant quelques temps, Bernadotte s'était aussi intéressé au trône parisien. Il a peut-être pensé trouver un allié en Davout pour ses ambitions qui s'opposaient aux intérêts de la dynastie des Bourbons. Les spéculations possibles de Bernadotte rejoignaient celles que l'on pouvait se faire à Paris. D'un côté, Louis XVIII en tenait rigueur à Davout de ne pas s'être plus vite adapté à la nouvelle donne politique et d'être revenu. D'un autre côté, on craignait qu'il ne fit que provoquer des troubles à Paris.

Le nouveau consul général britannique à Hambourg, Mellish, transmit à son gouvernement à Londres le 21 mai 1814, le contenu d'une lettre de Gries dont il avait pris connaissance indirectement. Cette lettre s'adressait à un ou plusieurs membres du sénat de Hambourg (qui attendait sa restauration): Du fait des convictions de Davout et de ses troupes qui étaient connues ou supposées dans la capitale française, le nouveau cabinet parisien pensait bien faire en retardant le retrait et le retour de ces troupes³⁷.

5. La critique modérée de l'ex-maire hambourgeois Abendroth

Le 11 juin 1814, les députés hanséatiques (Smidt, Gries et Hach) furent reçus en audience auprès de Louis XVIII, avant leur départ de Paris. Sur son chemin du retour, Davout par contre, qui s'était déjà rapproché de Paris, reçut le jour même une lettre du ministre de guerre Dupont de l'Étang qui lui interdisait d'entrer dans la capitale et l'assignait à résidence dans son domaine de Savigny-sur-Orge. À la date du 17 juin, Dupont exigea de Davout qu'il se justifie pour sa conduite à Hambourg en 1813/14 pour ensuite le confronter aux accusations citées plus haut – *Sa Majesté ayant reçu des plaintes graves sur le commandement que vous avez exercé à Hambourg*³⁸.

Davout entreprit la rédaction d'un mémoire justificatif, utilisant les papiers qu'il avait lui-même rapportés de Hambourg, aidé de son ancien chef d'état-major, le général César de Laville de Villastellone³⁹. Le 22 juillet, Dupont accusa réception de son manuscrit, et le 26 juillet 1814, il lui annonça que le roi en avait autorisé la publication⁴⁰. À plusieurs reprises dans les années 1814–15, parurent à la suite des versions différentes provenant de Hambourg, dont celle tout particulièrement d'Amandus Augustus Abendroth, ancien maire (1811–1813) et membre du Corps législatif (1812–1814)⁴¹. Le texte d'Abendroth était accompagné, comme celui de Davout, d'une annexe de documents.

37 Lettre de Mellish à Edward Cook, sous-secrétaire d'État, 21 mai 1814, dans: PRO (voir n. 27), FO 33/45, p. 105–107.

38 BLOCQUEVILLE (éd.), Correspondance (voir n. 13), vol. 3, p. 430.

39 Voir n. 22; pour Laville voir SIX, Dictionnaire (voir n. 13), vol. 2, p. 76.

40 BLOCQUEVILLE (éd.), Correspondance (voir n. 13), vol. 3, p. 429, affirme que Napoléon aurait tiré le mémoire justificatif *du domaine public* en 1815.

41 Amandus Augustus ABENDROTH, Antwort auf das Memoire des Herrn Marschalls Davout, seine Verwaltung und Verteidigung Hamburgs betreffend. Mit 41 Belegen, geschrieben im November

Abendroth éludait la question de savoir si Davout avait eu raison ou tort d'avoir fait tirer sur un drapeau blanc. Du point de vue de Hambourg, ce qui comptait le plus était: la confiscation des fonds de la banque de Hambourg, la démolition des habitations pour construire le glacis protecteur et l'expulsion des habitants démunis. La critique d'Abendroth sur Davout était modérée. Les créanciers de la banque se seraient eux-mêmes rendus coupables de ne pas avoir mis en sécurité leurs dépôts à temps; l'expulsion des personnes les plus démunies dans une ville assiégée serait une mesure usuelle, et dans le cas présent, un trop petit nombre d'entre elles aurait été expulsé.

Les historiens doivent encore répondre à cette question: Est-ce que Davout a commis ou toléré des actes arbitraires et démesurés en ce qui concerne les trois points suivants:

1. par la destruction des bâtiments afin d'édifier le glacis protecteur;
2. par l'approvisionnement en denrées alimentaires en dehors des remparts de Hambourg;
3. par l'expulsion des habitants les plus démunis?

Cela ne fait aucun doute que ces mesures étaient admises dans la mentalité de cette époque-là; elles étaient même prescrites. Les études de cas comparables lors de sièges à la même époque, (voir le tableau 2 présenté en haut) nous apprennent que les deux côtés en conflit considéraient comme tout naturel le glacis protecteur, l'approvisionnement en victuailles dans les alentours de la forteresse ainsi que l'expulsion «des bouches inutiles». C'est avec raison que Davout s'est référé au décret impérial du 24 décembre 1811, relatif à l'organisation et au service des états-majors des places⁴². Ce qui importe ici, ce sont les méthodes appliquées pendant le régime du maréchal à Hambourg.

6. La construction du glacis

Un glacis doit offrir aux défenseurs d'une forteresse un champ de tir dégagé sans permettre aux attaquants d'y trouver abri. Sa surface doit être vide ou débarrassée de toute construction. Hambourg avait été aux XVII^e et XVIII^e siècles une des places fortes les mieux fortifiées et avait eu longtemps la réputation d'être inexpugnable. Cependant les sites des fortifications étaient apparus aux dirigeants de plus en plus problématiques: Ils pouvaient repousser l'ennemi mais aussi l'attirer. De plus, la ville devait pouvoir s'étendre au-delà. Ainsi toutes sortes d'aménagements avaient été autorisées au-delà des remparts, surtout à l'ouest vers l'Altona danois: Sur le Hamburger Berg s'était développé progressivement pendant le XVII^e et XVIII^e siècles un vaste faubourg; il risquait toujours d'être détruit à l'occasion d'un siège ou d'opérations militaires. Pendant les premières années du XIX^e siècle, les sites des fortifications et des remparts avaient été partiellement démolis.

1814, Hamburg 1815. Sur Abendroth, voir Daniel TILGNER, Amandus Augustus Abendroth, Hamburg 2006, une biographie courte et pleine de fautes, et, prochainement, STUBBE DA LUZ, WÜRME, »Hamburg« oder »Hambourg«? (voir n. 3).

42 DAVOUT, Mémoire (voir n. 10), p. 87.

En 1811, le général français Haxo, l'expert en fortifications le plus connu de Napoléon, avait élaboré, peu de mois après l'annexion, des plans se donnant pour objectif de faire de Hambourg l'une des places fortes les plus imprenables de l'Empire⁴³. Avec Dresde (royaume de Saxe) et Magdebourg (royaume de Westphalie), la «bonne ville de Hambourg» devait permettre de sécuriser la ligne de l'Elbe. En avril–mai 1813, les Russes, sous le commandement de Tettenborn, avaient commencé à réparer les fortifications pendant leur contre-occupation; les Français qui pénétrèrent les 31 mai et 1^{er} juin à nouveau à Hambourg furent impressionnés par le résultat de ces travaux. Napoléon s'attacha alors aux projets de 1811. Le 7 juin il donna à Davout des instructions détaillées sur la façon de construire les fortifications, entre autres de *faire abattre toutes les maisons qui sont sur le rempart, impitoyablement, sauf l'évaluation de l'indemnité qui sera payée par la ville, [...] faire abattre toutes les maisons qui sont sur le glacis*⁴⁴.

La création d'un champ de tir dégagé nécessitait que l'on prît des mesures radicales, mais, comme l'a remarqué avec raison un apologiste allemand de Davout, tout est dans le «combien» et le «comment»⁴⁵.

D'abord on entreprit la démolition de manière assez déterminée. Le maire de Hambourg, Friedrich August Rüder, ordonna le 31 juillet 1813 de faire estimer avant le 20 août par deux commissaires-priseurs nommés par lui toutes les maisons et les jardins situés à l'intérieur d'un rayon de 500 mètres (250 toises) de la place forte; le 10 août, parallèlement, on dut commencer les travaux de démolition des biens immobiliers qui avaient déjà été prisés⁴⁶. L'ex-maire Abendroth chiffrà le 3 septembre, pour le ministre de l'Intérieur Montalivet, la valeur des maisons déjà démolies à 5,8 millions de francs; le préfet de Breteuil rapporta le 6 octobre 1813, à Paris, que ce chiffre s'élevait à 3 millions de francs et que si la démolition était étendue jusqu'à 500 toises (1000 mètres), il fallait s'attendre à un dommage de 5 millions de francs au total⁴⁷. Abendroth et Breteuil avaient encore besoin de telles évaluations, car le 16 novembre puis le 20 du même mois seulement, Rüder appela les détenteurs de certificats d'estimation à les présenter à la mairie⁴⁸. Les travaux de démolition étaient donc en partie achevés mais on envisageait de les poursuivre en doublant leur rayon. Cependant cet élargissement n'a plus été abordé de manière bien planifiée, mais seulement ponctuellement en fonction des circonstances et avec des pertes matérielles inutiles. Militairement, cet élargissement s'imposait peut-être, mais Davout et ses hommes auraient pu s'en rendre compte plus tôt et agir en conséquence. Visiblement ils se sont limités à la distance prescrite formellement – dans les instructions de Napoléon et par les con-

43 HENKE, Davout (voir n. 8), p. 29.

44 La lettre se trouve, entre autres, dans: SAVARY, Relation (voir n. 9), p. 7. Le décret de Davout au sujet du recouvrement de la contribution de guerre se trouve dans: Belege oder Aktenstücke zu der Erzählung aller Begebenheiten im unglücklichen Hamburg vom May 1813 bis zum May 1814, welche vom Marschall Davoust, einst sogenannten Prinzen Eckmühl, und dessen Mithelfern theils publicirt, theils ausgeführt worden. Nebst einem Anhang enthaltend freye Erklärungen hiesiger Bürger gegen gewisse Beamte der franz. Regierung, Hambourg 1814, p. 5.

45 HOLZHAUSEN, Davout (voir n. 8), p. 129.

46 Belege oder Aktenstücke (voir n. 44), p. 18.

47 SERVIERES, Allemagne (voir n. 7), p. 430.

48 Belege oder Aktenstücke (voir n. 44), p. 40.

signes habituelles – et n’ont pas envisagé comme probable l’imminence d’un siège. Lorsque les troupes alliées commencèrent à encercler Hambourg, on agit de manière précipitée. L’officier du génie Savary, témoin oculaire à Hambourg, a affirmé que, à la fin, le rayon autour des fortifications fut même étendu à 2000 mètres⁴⁹. Il semble qu’à l’époque on n’en ait pas parlé officiellement. On peut imaginer que Savary ait voulu ainsi justifier l’incendie du faubourg de Hamm à l’est de Hambourg ainsi que de quelques villages au sud de Harbourg.

L’empereur, dans ses instructions, avait parlé des nécessaires destructions en termes très généraux, et indiqué qu’elles devraient être mises en œuvre dans le détail à Hambourg même: *On doit étudier l’esprit de l’ordre que je donne et non la lettre*. Au cours des mois qui suivirent, Napoléon n’a pas, comme le dit Charrier »tout simplement oublié« Hambourg⁵⁰; mais il en était géographiquement, militairement et politiquement éloigné. Dans ce contexte de la »mise hors des constitutions de l’Empire«, de »l’état de siège« et de la contribution extrêmement élevée de 48 millions de francs imposée à la ville, on pouvait justifier n’importe quelle mesure. L’absence de contrôle entraîne le manque de scrupules, d’égards, l’arbitraire, même si Davout n’a pas toujours utilisé sa liberté de manœuvre au détriment de la population de Hambourg.

Davout n’avait pas de prise sur les spéculations politiques: Devrait-il libérer Hambourg-Harbourg à la suite de décisions qui pouvaient advenir sur des champs de bataille ou dans des lieux de conférence lointains? Napoléon avait clairement ordonné la construction immédiate de la place forte – dans une perspective à long terme. Le fait que Davout renonçait à une démolition systématique et en temps voulu à l’intérieur du rayon requis par les nécessités militaires fut inconséquent, non professionnel et eut, d’un point de vue matériel et psychologique, un effet particulièrement négatif sur les habitants.

Quand on prend des mesures drastiques, il faut, d’une certaine façon, les légitimer objectivement. Toute injustice est à proscrire. Dans sa critique modérée à l’égard du mémoire justificatif de Davout, l’ex-maire Abendroth a souligné que la population n’avait pu comprendre clairement jusqu’où le rayon des démolitions s’étendrait. Pourquoi des maisons ou des parties de maison, dans un très petit nombre de cas, il est vrai, avaient-elles été épargnées⁵¹? Paul Holzhausen, qui avait pour objectif de »gagner l’auditoire des lecteurs sans parti pris à l’égard de mon grand client [à savoir Davout]« a indiqué que les mesures prises par Davout avaient été renforcées à cause de l’aggravation de sa position⁵²; mais il a aussi reconnu, qu’à l’encontre du principe de proportionnalité, un »dépassement évident« des limites avait été effectué. Ces erreurs étaient à mettre sur le compte des subordonnés mais ne pouvaient être impu-

49 SAVARY, Relation (voir n. 9), p. 30.

50 CHARRIER, Davout (voir n. 1), p. 651.

51 Marianne PRELL, Erinnerungen aus der Franzosenzeit in Hamburg 1806–1814, Hamburg 1911, p. 64, livre un récit sobre, sans ressentiment anti-français, renfermant des exemples. Davout a écrit au roi le 19 juin 1814: *Je n’ai pas même fait détruire des maisons dont la position était nuisible à la sûreté et à la défense de la place*, cité d’après VIGIER, Davout (voir n. 5), p. 194. S’agissait-il de manquement au devoir, de clémence, d’inconséquence ou d’arbitraire?

52 HOLZHAUSEN, Davout (voir n. 8), p. 130.

tés à Davout⁵³. Cependant, les chefs doivent toujours être rendus politiquement responsables, même pour les erreurs de leurs inférieurs. La conscience de la responsabilité est inséparable de leur qualité de chef. Ce fut exactement le sens de cette accusation *d'avoir commis des actes arbitraires qui tendaient à rendre odieux le nom français*. Le maréchal était attaché au caractère absolu de son pouvoir. Il s'intéressait souvent aux détails. Mais avait-il une vision plus large de ses responsabilités? Dans ce contexte, secondaire était la question de savoir si cette ville, encerclée par l'armée russe depuis décembre 1813, devait être considérée en définitive, par le gouvernement parisien, comme une ville française ou simplement comme une ville occupée à l'étranger.

Charrier raconte une anecdote qui montre comment Davout a utilisé »le système des colères raisonnées«; aux habitants qui se plaignaient de la destruction de leurs biens, il aurait rétorqué: *Vos biens, vos propriétés, mais tout appartient à l'empereur, même la peau qui recouvre votre chair*⁵⁴!

Charrier évoque les démolitions en moins d'une page et demie (sur 820); il évite tout questionnement. Il ne souscrit pas à la littérature allemande bienveillante à l'égard de Davout (Holzhausen, Henke)⁵⁵, alors qu'il aurait pu y trouver des éléments d'argumentation. Hulot se limite à ces mots: »Davout ordonna de raser un certain nombre des maisons du faubourg d'Altona«⁵⁶; il ne s'agissait pas de la ville danoise d'Altona mais du groupement d'habitations se trouvant sur le Hamburger Berg (voir illustration 2⁵⁷). Minimisant l'affaire, Hulot poursuit: »Ce dégagement des champs de tir était du reste conforme aux traditions mais ne contribua pas à renforcer la popularité du maréchal«.

Face au roi, Davout a prétendu *que la démolition du Hamburger Berg était [...] nécessaire à la sûreté de la place*⁵⁸. Mais on peut douter du bien fondé militaire de l'incendie de ce faubourg⁵⁹. Hambourg et Altona n'étaient même pas éloignés de 1500 mètres. Après l'incendie du Hamburger Berg, des fractions d'armée venant éventuellement d'Altona pouvaient certes être repérés et repoussés plus efficacement. Jusqu'alors, la France et le Danemark avaient été des puissances alliées, mais le 15 décembre 1813 roi Frédéric VII dut conclure un armistice avec Bernadotte. Très bientôt, Altona pourrait s'ouvrir à l'armée du Nord. Un rapprochement de l'infanterie alliée à partir de là aurait pourtant été suicidaire: Altona se trouvait à la portée des canons de Hambourg; elle n'était pas fortifiée.

53 Ibid., p. 124, 128.

54 CHARRIER, Davout (voir n. 1), p. 643, en référence à BLOCQUEVILLE (éd.), Correspondance (voir n. 13), p. 309.

55 »HOLZHAUSEN« (sans prénom) est subitement cité par CHARRIER, Davout (voir n. 1), p. 660, mais il n'y a pas de note bibliographique. Charrier ne donne pas de bibliographie.

56 HULOT, Davout (voir n. 5), p. 197.

57 Les cartes fournies par HULOT, *ibid.*, p. 193, 198, comportent des erreurs (Oldesloe est placé au nord de Lubeck, Hamm au nord de Hambourg, Trittau sur la ligne de la Stecknitz); elles présentent des lacunes (le Hamburger Berg, au centre des accusations contre Davout, n'est pas mentionné) et, concernant »les opérations autour de Hambourg« et »le siège de Hambourg«, elles ne livrent aucune information.

58 DAVOUT, Mémoire (voir n. 10), p. 22.

59 ABENDROTH, Antwort (voir n. 42), p. 28, 31; HOLZHAUSEN, Davout (voir n. 8), p. 126, s'est efforcé de souligner le danger que représentait le Hamburger Berg pour les occupants français.

Le 27 décembre 1813, les habitants du Hamburger Berg furent invités à démolir les maisons en 24 heures. Ce ne fut ni le premier ni le dernier ordre de cette sorte, sans qu'aucune justification de la brièveté du délai ne fût donnée. Le jour suivant, les occupants avaient déjà mis le feu aux premières maisons. Les bâtiments du Hamburger Berg furent complètement incendiés entre le 3 et le 7 janvier 1814. Ces faits se déroulèrent quasi simultanément avec la formation du siège autour de Hambourg et la prolongation de l'armistice suédo-danois du 9 janvier. Le Danemark avait définitivement à rompre son alliance avec Napoléon. C'est l'exaspération qui avait gagné, à cause de tout cela, le maréchal et ses subordonnés. Fin janvier, Davout fit même jeter des torches incendiaires sur environ cinquante maisons de la rue Schulterblatt à l'est d'Altona parce que des soldats russes auraient à partir de là attaqué la Sternschanze de Hambourg, un retranchement à l'ouest. Si c'était vrai, il était quand même impossible pour les soldats du général russe Bennigsen de réussir de cette façon une attaque contre la place forte de Hambourg. Blücher, le président d'Altona, transmit début février une confirmation écrite de la neutralité de sa ville⁶⁰. Cette solution au problème avait été dès le début le seul dénouement raisonnable pour les deux partis. Pourquoi le maréchal Davout n'avait-il pas fait cette proposition?

Johann Heinrich Bartels, sénateur hambourgeois avant l'occupation française, de 1811 à 1814 président de chambre à la Cour impériale de Hambourg et en même temps président de la Commission des hospices, a décrit comment l'hôpital qui se trouvait sur le Hamburger Berg a été incendié: *L'évacuation de cet hôpital aurait nécessité incontestablement plusieurs semaines en temps de paix, quand tous les moyens de transport sont à disposition*. La Commission des hospices se serait informée très tôt de cette possibilité auprès du préfet. Breteuil aurait répondu qu'il était improbable que l'hôpital soit détruit; le Hamburger Berg touchait Altona et les projets du Maréchal n'avaient pas prévu sa démolition⁶¹. La rapidité et la brutalité de l'évacuation coûtèrent la vie à de nombreux malades.

L'incendie complet du faubourg de Hamm outrepassa la formation d'un glacis. Hamm, situé à l'est de Hambourg, était éloigné de plus de 2000 mètres du faubourg Saint-Georges (St. Georg) qui était inclus dans le périmètre de la place forte. L'incendie commença le 7 décembre, fut poursuivi le 23 décembre et achevé le 15 janvier 1814. Hamm occupait une position stratégique importante au croisement des routes allant vers Berlin (vers l'est) et vers Wandsbek (vers le nord)⁶²; Mais cette situation était connue depuis longtemps et Hamm aurait pu être à temps démoli de manière systématique. Cela n'avait pas été le cas et Davout n'avait enfin pas d'autre but que de constituer ou renforcer une ligne avancée de défense⁶³: il s'acheminait en partie vers

60 Voir Ernst Heinrich WICHMANN, *Geschichte Altona's*, Altona, 1896, p. 255.

61 Johann Heinrich BARTELS, *Aktenmäßige Darstellung des Verfahrens der Franzosen bei dem durch den Marschall Davoust befohlenen Verbrennen des Krankenhofs zwischen Hamburg und Altona im Jahre 1813 und 1814*, Hambourg 1815, p. 8. En fait, l'hospice se trouvait, vu de Hambourg, juste en deçà de la frontière vers Altona (Danemark), voir ill. 3; donc, il ne représentait pas d'autre danger que toute la ville d'Altona.

62 Franz H. NEDDERMEYER, *Zur Statistik und Topographie der Freien und Hansestadt Hamburg und deren Gebietes*, Hambourg 1847, p. 95 ff.

63 Voir LAVILLE, *Mémoire* (voir n. 21), p. 76, 87, 108. Cette ligne, selon Laville, aurait dû être dégagée à une distance de 500 toises. Une fois admise cette nécessité d'un point de vue militaire,

une »politique de la terre brûlée«⁶⁴. Hamm était partiellement composée de maisons appartenant à des citoyens fortunés. Il importait de transférer les richesses qui se trouvaient dans le faubourg, aux forces françaises retranchées à Hambourg-Harbourg et de les soustraire aux combattants russes qui se rapprochaient.

7. Exactions dans les environs

Pendant les premiers jours de décembre 1813, les troupes françaises s'étaient retirées à l'intérieur des fortifications de Hambourg. Il était inévitable qu'elles s'emparaient sur leur chemin de tout ce qui pouvait servir à leur équipement et à leur approvisionnement pour les prochains mois. De nouveau, tout dépendait des méthodes utilisées. Les représentations contemporaines donnent à peu près ce sentiment: *Les Français pillèrent et dérobèrent dans tous les villages qu'ils devaient quitter; quelques baillis [Bauernvögte] qui résistèrent furent aussitôt fusillés; même les villages que les Français continuaient d'occuper ne furent pas épargnés: bétail, céréales et fourrage furent transportés à la ville*⁶⁵. Certes, ces affirmations ne peuvent être attestées avec certitude.

Plus tard, dans les premiers mois de l'année 1814, Davout a fait occasionnellement effectuer des sorties à ses troupes afin d'augmenter le ravitaillement. C'était là chose courante. Dans le contexte des derniers jours du mois de mars pourtant, étant donné que le 13^e Corps et l'administration civile française étaient si bien approvisionnés, que, en mai 1814, peu de temps avant leur départ, il leur était encore possible de vendre les denrées qui restaient dans les entrepôts, il fut excessif d'incendier des villages entiers lors de ces pillages. De telles exactions se produisirent dans les environs de Harburg, alors que les troupes alliées s'emparaient de Paris⁶⁶.

Davout fit sortir 4000 hommes de Harburg; ces troupes pouvaient même menacer les localités un peu plus éloignées de Buxtehude et de Winsen. Les villages de Marmstorf et d'Appelbüttel furent presque complètement brûlés, et les villages d'Eißendorf, de Rönneburg et de Wilsdorf furent également affectés. Il est vrai que des avant-postes de la place forte de Harburg avaient été attaqués par les alliés⁶⁷; les villages mentionnés étaient certes occupés par l'ennemi, mais pas totalement: *L'ennemi a écrit Laville ne tint pas et abandonna Muhrensdorf (sic) et les autres si vite qu'on put à peine lui faire quelques prisonniers. Laville a rapporté le but avoué de l'opération: Cette expédition eut tout le résultat qu'on pouvait attendre, elle procura beaucoup de bestiaux, de fourrage et de légumes*⁶⁸. Des incendies, Laville n'en dit mot. L'ordre du

tout cela aurait pu être mis en œuvre bien plus tôt, surtout s'agissant du renforcement d'une ligne déjà existante dans le principe.

64 Friedrich Wilhelm Christian MENCK, *Synchronistisches Handbuch der neuesten Zeitgeschichte*, 2 vol., Hambourg 1834, vol. 1, p. 224, 230; Karl Gottfried ZIMMERMANN, *Hamms Verwüstung in den Jahren 1813 und 1814 [1814]*, Hambourg 1909. Le pasteur Zimmermann ne manifeste aucun ressentiment vis à vis des Français dans sa description apolitique.

65 *Hamburgs Begebenheiten* (voir n. 23), p. 95; SAVARY, *Relation* (voir n. 9), p. 25.

66 MENCK, *Handbuch* (voir n. 67), p. 268, 274. Davout devrait à ce moment avoir eu connaissance du moins de la bataille de Laon du 9 mars 1814 dont le résultat ne promettait rien de bon pour la Campagne de France.

67 *Hamburgs Begebenheiten* (voir n. 23), p. 178.

68 LAVILLE, *Mémoire* (voir n. 21), p. 112. SAVARY, *Relation* (voir n. 9), n'a mentionné que l'occupation des villages par l'ennemi.

jour du Général russe Bennigsen en date du 6 avril 1814 était naturellement de la propagande mais il met en évidence le manque total de sens moral des actions mises en œuvre par Davout. Est-ce que »le nom français« ne fut pas vraiment »rendu odieux« ? Bennigsen s'exprima ainsi: »Il [Davout] ne peut donner aucune justification à de tels actes qui feraient rougir même les hordes les plus barbares d'Afrique et d'Amérique du Nord«⁶⁹. Dans son mémoire adressé au roi, Davout n'a pas du tout mentionné Hamm et Marmstorf.

8. L'expulsion des populations sans approvisionnement

Ce n'est pas Davout qui a utilisé l'expression »beau siège de Hambourg« ; dans son Mémoire au roi, on peut lire: *La sensibilité s'émeut à l'idée de vingt-cinq mille individus forcés d'abandonner leurs familles et leur patrie dans de telles circonstances. Nous-mêmes nous avons gémi sur les effets de cette mesure*⁷⁰. Le maréchal ne s'est pas pourtant attaché aux détails.

On ne peut tenir une place forte assiégée que si les vivres sont suffisants et que si les habitants, extrêmement affamés, ne se révoltent pas ou n'en viennent à demander le soutien des assiégeants. C'est pourquoi un commandant de place forte doit faire en sorte qu'il y ait suffisamment d'approvisionnement pour tous les habitants et pour plusieurs mois. Si l'approvisionnement ne suffit pas pour tous, il faut éloigner des habitants. De même en ce qui concerne la démolition des constructions autour des ouvrages de la place forte, il faut, dès le début, à l'intérieur de la place forte, mettre en place des solutions appropriées aux circonstances. Pour une place forte, il ne faut pas seulement une architecture spécifique et un tracé des voies adapté; il faut aussi un nombre optimal d'habitants. Cela aussi, il aurait fallu le prévoir en juin 1813. L'expulsion des populations sans approvisionnement serait restée une mesure légitime qui n'aurait concerné, dans le pire des cas, qu'une partie relativement petite des habitants.

Il y avait à Hambourg des dizaines de milliers d'habitants qui, en raison de leurs revenus et de leurs conditions d'habitation, ne pouvaient ni stocker ni conserver au long cours un approvisionnement en temps de siège. De plus, une expulsion des populations concernées, dans la situation particulière où se trouvait Hambourg, ne signifiait pas un refoulement en territoire hostile. L'ennemi n'était pas encore en vue; et l'ennemi était d'ailleurs l'ennemi de l'occupation par les »vrais« Français. Les expulsés pouvaient espérer son soutien.

D'un point de vue militaire, il a été reproché à Davout d'avoir été indécis comme chef des armées dans la deuxième moitié de 1813, à l'inverse de son comportement lors des batailles victorieuses de Iéna (1806) et d'Eckmühl (1809)⁷¹. Nous nous abstenons de discuter cette question ici, mais il est manifeste que Davout a beaucoup hésité lors des démolitions et des expulsions. Avec la reprise des hostilités à la mi-août

69 Citation d'après MENCK, Handbuch (voir n. 67), p. 274.

70 DAVOUT, Mémoire (voir n. 10), p. 22.

71 Cf. STUBBE DA LUZ, Okkupanten (voir n. 3), vol. 3, p. 175. SAVARY, Relation (voir n. 9), p. 12 lui-même émet cette critique: si à la fin de l'été 1813 la fortification de la place forte de Hambourg-Harbourg avait été avancée en sorte qu'elle ait pu être tenue par 6000 hommes, Davout aurait eu la possibilité avec le gros de son corps d'armée de combattre aux côtés de l'Empereur.

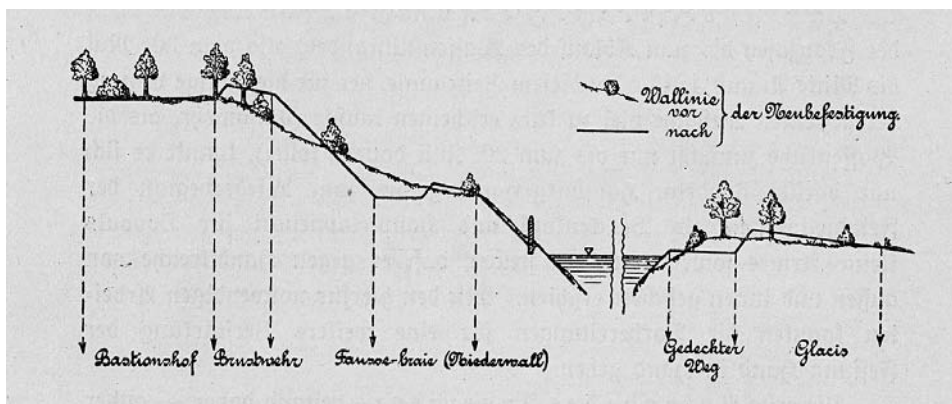


Illustration 1. – L'officier allemand Carl Henke a dessiné, en 1911, les représentations que s'est faites Napoléon des ouvrages de fortifications autour de Hambourg: à droite, le glacis [HENKE, Davout (voir n. 8), p. 46].



Illustration 2. – Le faubourg Hamm (à l'est des fortifications de Hambourg) a été brûlé au tournant des années 1813/14, les villages de Marmstorf (à l'époque: Marmendorf) et d'Appelbützel le 29 mars 1814. Ils se trouvaient à l'extérieur du glacis, à plus de 2000 mètres du site des fortifications et des remparts [Carte dans: Belege oder Aktenstücke (voir n. 44), à la fin du livre].

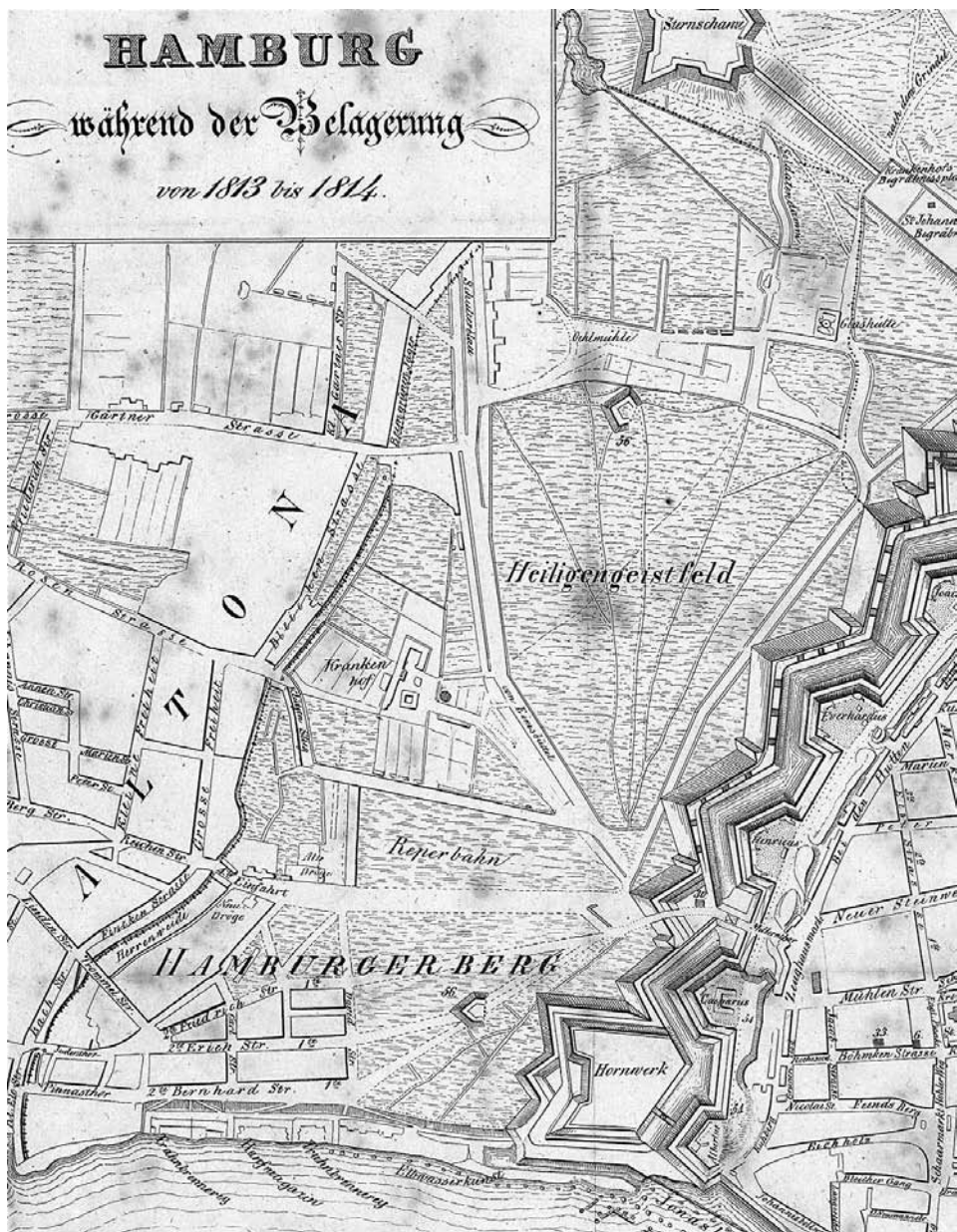


Illustration 3. – Le faubourg de Hamburger Berg entre Hamburg et l’Altona danois (en bas) qui fut complètement incendié au tournant des années 1813/14, une opération militaire de peu de sens [Carte dans: Franz H. NEDDERMEYER, *Topographie der Freien und Hansestadt Hamburg, Hamburg 1832, 1974*, à la fin du livre.]. On voit au milieu, immédiatement à droite de la frontière d’Altona, le grand hôpital (*Kranken Hof*) qui ne fut pas épargné.



Illustration 4. – Monument à Marmstorf, aujourd'hui un quartier dans l'arrondissement (*Bezirk*) de Hambourg-Harbourg. Il évoque l'incendie de Marmstorf et d'Appelbüttel par les troupes françaises le 29 mars 1814 [Photo: Helmut STUBBE DA LUZ.], érigé en 1914, cent ans après les événements, mais aussi dans une atmosphère franco-allemande empoisonnée par l'imminence de la guerre.



Die am 24. Dezember 1813 von Marschall Davoust vertriebenen Hamburger
Gemälde in der St. Petriirche von Siegfried Bendixen

Illustration 5. – Noël 1813. Habitants insuffisamment approvisionnés, concentrés avant leur expulsion dans l'église principale de Saint-Pierre (St. Petri), au centre de Hambourg. Tableau de Siegfried Bendixen (1817) [Photo: Staatsarchiv Hamburg. Le tableau se trouve dans l'église principale de Saint-Pierre.]. Le 24, 25 et 26 décembre 1813, 15 360 personnes ont été expulsées (chiffres officiels français).

1813, on devait s'attendre à l'imminence d'un siège de Hambourg au cas où Napoléon échouerait à percer vers l'Est à partir de la ligne de l'Elbe et d'abord à reconquérir Berlin par Oudinot (avec le soutien de Davout). Cette éventualité se réalisa en effet fin août, début septembre: Oudinot fut battu à Großbeeren et Davout, qui avait déjà pénétré jusqu'à Schwerin (Mecklembourg), se retira sur une ligne qui correspondait à peu près à la frontière franco-mecklembourgeoise (entre la mer Baltique et l'Elbe, à bien 30 km à l'est de Hambourg). Il ne réussit pas depuis son quartier général de Ratzeburg à maîtriser la situation à Hambourg. Ce n'est qu'au début du mois de décembre 1813 qu'il a mesuré vraiment l'état de la place forte de Hambourg-Hambourg⁷².

9. Les habitants furent prévenus trop tard

Le 16 octobre 1813, Davout a donné à Hogendorp, gouverneur de la place forte, des indications sur la manière dont les habitants pourraient constituer des provisions. Le Maréchal est resté vague: *Ceci n'est qu'une simple idée que je vous donne*. Les habitants devaient constituer des provisions en quantité suffisante jusqu'à la récolte de l'année 1814. Mais on ne les en avisa pas: *Une publication aurait trop d'inconvénients, en ce qu'elle mettrait l'alarme, et ferait supposer des événements qui n'auront peut-être pas lieu*. Selon Davout, il fallait laisser entendre (*insinuer*) aux habitants que, en cas de siège de la place forte, tous ceux qui ne seraient pas suffisamment munis de vivres en seraient en conséquence chassés. Mais c'était trop leur demander d'avoir à interpréter des »insinuations«: Ils n'y étaient pas habitués. Charrier, qui n'a visiblement pas lu le décret impérial concernant l'état de siège⁷³, écrit qu'il en ressortait que les habitants avaient »à se pourvoir de six mois de vivres [...]. Ils prêtèrent d'abord peu d'attention à cette conséquence«⁷⁴. Mais dans ce décret il n'est nulle part question d'approvisionnement. Les habitants les plus concernés étaient aussi souvent ceux qui ne savaient pas lire. D'ailleurs Davout, aussi bien que son apologiste Charrier, n'ont pas démontré qu'un état de siège à l'époque impliquait en effet automatiquement pour les habitants concernés qu'ils devaient penser à s'approvisionner pour plusieurs mois⁷⁵. C'était la tâche des autorités, de la police générale surtout, quasi omniprésente, d'attirer l'attention de la population sur ces conséquences.

72 LAVILLE, Mémoire (voir n. 21), p. 76.

73 DAVOUT, Mémoire (voir n. 10), p. 88–90.

74 CHARRIER, Davout (voir n. 2), p. 637.

75 En fait c'est le contraire. Le 3 mars, le Général Carra Saint-Cyr, qui était encore à Hambourg, avait instauré l'état de siège sur l'arrondissement de Stade; le 20 mars 1813, Carra, qui avait alors installé son quartier général à Ottersberg (département des Bouches-du-Weser), avait instauré l'état de siège à Brême. Le 25 mars, l'état de siège était étendu à tout le département et également à tout le Département des Bouches-de-l'Elbe, en raison de »la révolte générale des habitants«. Le 29 mars 1813, Napoléon avait décidé que le Général Vandamme qui arrivait de Wesel devrait instaurer l'état de siège dans toute la 32^e Division militaire (alors également dans le département de l'Ems-supérieur) et transférer tous les pouvoirs aux militaires. Arrivé à Brême le 30 mars, Vandamme avait levé l'état de siège instauré par Carra Saint-Cyr une semaine auparavant, pour proclamer son propre état de siège le 2 avril, voir STUBBE DA LUZ, *Okkupanten* (voir n. 3), vol. 3, p. 83–86. En aucun cas il ne fut question d'approvisionnement, ce qui du reste n'aurait eu aucun sens pour un département ou même pour un gouvernement général entier. L'expression »état de siège« avait (et a) plusieurs sens, elle ne concerne pas exclusivement le siège de la place forte.

Les habitants ne furent pas seulement désorientés. Les ordres d'approvisionnement arrivèrent trop tard. Hogendorp fit paraître le premier le 12 novembre 1813⁷⁶, Thiébault, nommé haut responsable de l'approvisionnement, le second le 22 novembre⁷⁷. Manifestement, ces ordres ont été donnés après que le ravitaillement du 13^e Corps ait été assuré. En mettant en place des entrepôts destinés au ravitaillement de 35 000–40 000 soldats, les autorités avaient vidé le marché d'un grand nombre de denrées et fait beaucoup augmenter les prix. Mais elles n'avaient pas le sentiment d'être responsables de l'alimentation de la population locale pourtant constituée alors de citoyens français de droit.

La formule de «la ration suffisante» ne fut répandue que tardivement: d'après Thiébault le 30 novembre 1813, par personne et par jour, elle consistait en une livre de céréales ou de farine, 3/8 de livre de viande, un demi livre de légumes secs ou de légumes verts, un petit verre de vin ou d'eau de vie, quelques grammes de sel ainsi que le chauffage nécessaire sous la forme de bois ou de tourbe⁷⁸. Il fallait donc multiplier cette ration par les 180 jours qui correspondaient à six mois. Une famille de quatre personnes devait par conséquent se pourvoir de 135 kg de viande; à supposer qu'obligation ait été faite d'appliquer la formule, le problème eût été, s'agissant de milliers d'hommes, de stocker et de conserver un tel ravitaillement.

Marianne Prell se souvient *d'une grande charrette entièrement chargée de choux blancs, de rutabagas, de betteraves rouges et de carottes, qui furent tous transportés chez nous. En plus il y avait tout un tombereau de pommes de terre [...] Le plus répugnant pour moi, c'était les tonnes de viande salée*⁷⁹. C'était les soucis d'une fille d'une maison bourgeoise. Le père de Prell était chargé de surveiller les provisions des habitants du quatrième canton de Hambourg; pendant plusieurs mois il a enregistré les doléances des pauvres gens qui vivaient au jour le jour, n'avaient que rarement mangé de la viande depuis des années et se nourrissaient de soupes économiques à la Rumford dans les cantines publiques. Une équipe constituée de contrôleurs locaux (comme Prell) et d'officiers «authentiquement» français allait constater à domicile si l'approvisionnement pouvait être considéré comme suffisant; il était inévitable que de nombreuses décisions arbitraires ne fussent prises.

10. Ordres confus, expulsion mal organisée

Dans son ordre du 22 novembre, Thiébault confirma que l'approvisionnement pouvait se faire *par huitièmes*; il fallait comprendre le sens de cette formule: tenir encore huit mois, jusqu'en juillet 1814, au début de la récolte suivante. Mais quand par exemple devait-on faire l'acquisition du prochain huitième? En décembre, on parlait encore de six mois. En même temps, on établit des listes distinguant sur trois colonnes ceux qui étaient entièrement approvisionnés, ceux qui l'étaient à moitié (pour trois ou quatre mois) et ceux qui ne l'étaient pas du tout⁸⁰; les situations intermédiaires

76 MENCK, Handbuch (voir n. 67), p. 212; Belege oder Aktenstücke (voir n. 44), p. 39.

77 STUBBE DA LUZ, Okkupanten (voir n. 3), vol. 3, p. 534.

78 MENCK, Handbuch (voir n. 67), p. 218.

79 PRELL, Erinnerungen (voir n. 52), p. 76.

80 Ibid., p. 80.

(approvisionnement pour deux ou cinq mois par exemple) devaient être classées dans l'un de ces trois groupes. Les suites à donner aux situations d'approvisionnement partiel n'ont pas été claires. Un avis du maire en date du 1^{er} décembre semblait s'y rapporter: Rüder démentait les rumeurs selon lesquelles les forces de l'ordre auraient pris aux particuliers les provisions présentées lors des contrôles et les auraient détournées dans leurs entrepôts⁸¹. À l'évidence, on ne pouvait compter sur les autorités: Mains émigrants firent usage de la possibilité offerte entre le 18 et le 20 décembre d'emporter leurs meubles ou de les laisser en dépôt chez des parents ou des amis⁸²; le 9 janvier 1814, ces dépositaires furent invités à remettre aux autorités la literie des émigrés⁸³. Cette mesure paraissait acceptable aux émigrés volontaires qui n'étaient pas dans le besoin; mais ils ne constituaient pas la majorité des propriétaires de lits déposés.

C'est seulement le 21 décembre 1813 que l'expulsion des habitants insuffisamment approvisionnés a commencé, dans la désorganisation et la précipitation, beaucoup trop tard, et dans des délais impossibles à tenir⁸⁴: En l'espace de 48 heures il fallait quitter la ville selon les ordres du gouverneur Hogendorp.

Ces mesures coercitives furent exécutées d'une façon particulièrement maladroite au moment de la fête de Noël 1813. Du 24 au 31 décembre 1813, 20 176 personnes furent chassées par les portes, d'après la statistique du commandant de place, François Lecouturier. Les expulsions se poursuivirent ensuite des jours, des semaines et des mois durant, jusqu'à la fin du mois de mars (en diminuant d'intensité): les autorités auraient donc bien pu initier les opérations quelques jours plus tard. Le Maréchal avait assez de forces agissantes à disposition, de soldats, pour mettre en œuvre un plan d'évacuation correctement élaboré. La municipalité ne fut pas invitée à participer et se trouva complètement dessaisie. En tout cas elle n'a pas cherché, ce qui aurait été son devoir, à apporter sa participation. Apparemment, elle ne voulait pas risquer d'être suspectée plus tard de »collaboration« (comme on l'a dit au XX^e siècle); de plus, la classe dominante à Hambourg n'éprouvait aucune sympathie particulière pour la »canaille«. À ses yeux, le plus grand malheur de l'époque de Napoléon et Davout fut la confiscation des fonds de la banque. Cet état de fait pouvait être rapporté aux hommes d'État à Paris. Lors du premier traité de Paris du 30 mai 1814, l'État français reçut dans un article supplémentaire secret la consigne d'effectuer des *investigations approfondies* pour retrouver ces fonds de banque et poursuivre tous ceux qui se les étaient appropriés⁸⁵.

81 ABENDROTH, Antwort (voir n. 42), p. 39–40.

82 Belege oder Aktenstücke (voir n. 44), p. 49–50. Le fait que Davout ait permis aux victimes de l'état de siège d'emporter des meubles *ou de les confier en dépôt à des habitants en situation régulière* montre que les instructions concernant l'approvisionnement étaient si strictes que même des gens possédant des meubles ne purent pas toujours les suivre.

83 MENCK, Handbuch (voir n. 67), p. 244.

84 Ce point de vue sceptique est même partagé par GALLAHER, Davout (voir n. 5), p. 287, bien qu'il soutienne en principe complètement le récit cafouilleux et trompeur de Laville (et, bien entendu, de Davout, voir mes remarques, n. 21), Mémoire (voir *ibid.*), p. 85–87, sans émettre la moindre critique. Laville parle entre autres d'une *ville de cinquante mille habitants* et de *l'extrême confiance* que le maréchal aurait montré *vis-à-vis des habitants*.

85 Clive PARRY (éd.), The consolidated treaty series, 231 vol., New York 1969–1981, vol. 63, p. 198.

11. Les expulsés furent maltraités

Dans cette ville, sans statut constitutionnel propre, en état de siège, et pouvant à peine être considérée comme française, l'expulsion en peu de jours de milliers de gens n'aurait pu se faire sans violence qu'en observant de strictes procédures d'encadrement et de protection. C'était le devoir de Davout, gouverneur général et haut commandant, d'établir des mesures appropriées.

Au contraire, un ordre du colonel Charlot, commandant de la gendarmerie, en date du 22 décembre 1813, montra qu'on avait toute liberté dans le traitement des personnes expulsées: Charlot menaçait tout habitant insuffisamment approvisionné qui n'aurait pas quitté la ville dans les 48 heures, c'est à dire avant le 24 décembre, veille de Noël, de 25 coups de bâton et, en cas de récidive, de 50 coups. Un chroniqueur a observé que ces coups étaient donnés au Gänsemarkt, une place centrale de Hambourg, par un concitoyen indigène, un vétéran⁸⁶. L'annonce de Charlot fut confirmée par un avis du maire stipulant que le 24 décembre on utiliserait la force contre les récalcitrants⁸⁷. Dans ces circonstances on peut accorder quelque crédit à tant de récits allemands sur les atrocités commises. Les intentions des Français n'étaient cependant pas totalement mauvaises, les faits l'attestent: Le 7 janvier 1814, Charlot transmit au maire Rüder l'ordre de Davout de procéder à l'expulsion des vieillards et des pensionnaires de l'hospice, mais dans le même temps il annonça que le Gouverneur avait autorisé le versement d'une petite somme d'argent aux victimes par l'intermédiaire des gardes-malades. Une mauvaise organisation fut la cause déterminante de toute cette misère – destructions, pillages, expulsions. Mais il faut ajouter, que la responsabilité générale de l'organisation des questions liées à la «défense à outrance» à Hambourg, dont les apologistes de Davout ont fait l'éloge, reposait en dernier ressort sur le maréchal en personne.

L'officier du génie Savary a écrit en 1846 que *du moins la moitié des habitants s'était enfuie*⁸⁸. Hulot n'a pas dit un seul mot sur les problèmes de l'expulsion des »bouches inutiles«. Charrier utilise des mots qui minimisent ou ironisent: »les victimes« purent emporter leurs meubles⁸⁹. Remarquons-le: Un homme qui dans le cadre des prescriptions d'un état de siège est catalogué comme bouche inutile et qui est chassé de son foyer et de sa ville est toujours une victime, une victime sans guillemets; il y a des situations qui font inévitablement des victimes: la guerre, l'occupation et l'état de siège en font partie.

Conclusion

Dans les livres d'histoire de Hambourg, l'expulsion de 28 000 à 30 000 habitants insuffisamment approvisionnés en 1813/14 a été répertoriée comme catastrophe⁹⁰.

86 MENCK, Handbuch (voir n. 67), p. 229.

87 Belege oder Aktenstücke (voir n. 44), p. 51–52.

88 SAVARY, Relation (voir n. 9), p. 30. »La moitié des habitants«, cela auraient été 50 000 âmes. Le verbe »s'enfuir« représente dans ce contexte un macabre euphémisme; sur les expulsions, Savary garde le silence.

89 CHARRIER, Davout (voir n. 1), p. 643.

90 28 808 personnes expulsés entre le 21 décembre 1813 et le 23 mars sont énumérées dans: Rapports

Pour l'historiographie française, il s'agit bien sûr d'un thème secondaire. Mais les biographes de Davout ne peuvent pas ignorer de tels événements au regard notamment des relations franco-allemandes telles qu'elles se sont développées dans les dernières décennies. Hulot et Charrier se trouvent au point de vue historiographique encore au XIX^e siècle. Ce point de vue ne concerne pas seulement leur appréciation des événements, mais aussi la pure reconstitution des faits. Hulot et Charrier ne nous apportent ici rien de nouveau. Cette reconstitution doit être faite des deux points de vue, français et allemand. L'historiographie traditionnelle allemande a souvent condamné le maréchal Davout, les historiens français devraient cesser de le glorifier, ainsi peut-être que d'autres maréchaux du premier Empire. Certes, les ouvrages de Charrier et Hulot ne sont pas représentatifs de l'historiographie française toute entière.

Les ouvrages de référence, pas plus que les biographies, ne livrent une reconstitution exacte des événements et fournissent des jugements criticables. Louis Chardigny, »journaliste et historien«, a affirmé en 2003 (et déjà en 1977) que la révolte qui a eu lieu le 24 février 1813 à Hambourg, s'est faite sous le commandement de Davout, et que Davout aurait ensuite »défendu la ville jusqu'au 27 mai 1814«⁹¹. L'auteur d'un livre sur les maréchaux de Napoléon ne doit peut-être pas s'appuyer sur les inculcations faites par Louis XVIII à l'encontre de Davout; mais il se doit d'interroger les événements qui s'y réfèrent et qui eurent lieu quand Davout jouait encore son rôle de maréchal de Napoléon. Dans son avant-propos, Chardigny avait prévu de donner une réponse à la question: »Valaient-ils [les maréchaux] leur réputation et surent-ils la soutenir après la disparition de leur astre?« À cet égard, les critiques formulées à l'encontre de Davout sont quand même fondées et quelques remarques sur sa conduite à Hambourg n'auraient pas été inutiles.

L'écrivain Jacques Demougin, directeur et éditeur de quelques œuvres encyclopédiques, a publié, pour le compte du »Trésor du patrimoine«, un club spécialisé dans la vente d'objets de collection, de monnaies, de médailles et de livres, un ouvrage richement illustré retraçant de façon brève la biographie de chacun des maréchaux de Napoléon. Ce livre n'a aucune prétention scientifique. Sous le titre »Courage et fidélité, la défense de Hambourg« est mentionnée. Nous lisons que Napoléon se serait privé »du meilleur tacticien parmi ses maréchaux« pour tenir tête aux alliés. Davout n'aurait pas déçu son empereur et n'aurait rendu la place que le 5 mai 1814 – sur l'ordre de Louis XVIII. Demougin précise, que Davout resta sans emploi pendant

du commandant de la place de Hambourg du 24 novembre 1813 au 22 mai 1814, dans: SHAT (voir n. 6), C2-318; ces rapports du colonel François Lacouturier sont probablement incomplets. – L'œuvre la plus importante de l'historiographie traditionnelle a été écrite par Adolf WOHLWILL, *Neuere Geschichte der Freien und Hansestadt Hamburg, insbesondere von 1789 bis 1815*, Gotha 1914; en ce qui concerne l'époque des occupations napoléoniennes, elle est surannée. Burkhart SCHMIDT, *Hamburg im Zeitalter der Französischen Revolution und Napoleons (1789–1813)*. 2 vol., Hambourg 1998, s'est abstenu de reconstruire la réoccupation de Hambourg, la réfortification, le siège et la défense de Hambourg-Harbourg, les expulsions, les exactions dans les environs. À ses yeux, la phase napoléonienne de l'occupation de Hambourg s'achève au printemps 1813 avec la révolte du 24 février et l'évacuation des Français du 12 mars; Schmidt n'envisage en effet l'histoire de cette période que sous l'angle des réformes et de la modernisation.

91 CHARDIGNY, Maréchaux (voir n. 4), p. 124, 283, 306.

la Première Restauration, sans mettre cette circonstance en rapport avec les accusations relatives à son comportement à Hambourg. Demougin termine son portrait superficiel de manière quasiment bonapartiste: »Sa veuve vécut jusqu'en 1868 et connut les belles heures du Second Empire«. La dernière publication sur le sujet vient de Jean-Claude Banc, »animateur de plusieurs associations historiques«⁹². Citons le passage suivant:

»Nommé ensuite à la tête du 13^e Corps, il [Davout] défend Dresde puis occupe Hambourg le 30 mai [1813]. Bloqué dans la ville par les Russes, il combat avec son opiniâtreté habituelle des forces bien supérieures pendant un an. Dernier général à déposer les armes, il exige un ordre écrit de Louis XVIII déjà remonté sur le trône pour rendre la place le 5 mai 1814⁹³. Davout fait alors à regret arborer le drapeau blanc et quitte la ville avec les 26 000 hommes de la place à la tenue comme toujours impeccable et en bon ordre. En cours de route, il reçoit l'ordre formel de ne pas se rendre à Paris et, furibond, se retire dans son château de Savigny. Soupçonné d'avoir pillé la Banque de Hambourg et d'avoir commis des actes contraires à l'honneur militaire, il est le seul maréchal à n'être pas employé à la Restauration. Dans un rigoureux mémoire justificatif⁹⁴, il réfute publiquement ces accusations et ne va pas offrir ses services à Louis XVIII, qu'il ignore.«

Le texte de Banc ne contient presque aucune phrase reflétant complètement les faits. Il montre combien l'écriture de l'histoire peut être orientée par une tradition héroïque. Davout n'a pas défendu Dresde, il n'y est resté qu'une semaine parce que les forces russes qui marchaient sur la ville étaient trop fortes. Davout n'a reçu le commandement du 13^e Corps qu'à Hambourg. Les Russes n'ont pas assiégé Hambourg pendant un an, mais de décembre 1813 à mai 1814. Leurs forces étaient supérieures mais Davout se trouvait dans une forteresse. Le maréchal avait peut-être gardé la même ténacité, mais il n'était plus animé par le même esprit de décision ni par la même énergie qu'autrefois.

Le drapeau blanc des Bourbons a été hissé le 29 avril 1814, avant la reddition de la ville de Hambourg. Le même jour, Davout a déclaré que la place forte de Hambourg-Harbourg serait *gardée et défendue au nom de Sa Majesté Louis XVIII*⁹⁵. Davout n'a pas exigé de Louis XVIII un ordre exprès pour la reddition de Hambourg aux alliés. Le 5 mai 1814, le général Faucher de Careil est arrivé à Hambourg pour transmettre l'ordre du gouvernement provisoire d'évacuer la ville. Davout n'a pas quitté la ville à la tête de la garnison comme le suggère le texte de Banc; le Maréchal a transmis son commandement au Général Gérard le 11 mai. Le »bon ordre impeccable« de la retraite, c'est Gérard qui l'a assuré. Les troupes françaises quittèrent Hambourg le 31 mai, sans les malades; depuis juin 1813, elles avaient laissés 9846 morts dans les

92 BANC, Maréchaux (voir n. 4).

93 BANC a trouvé cette information dans: CHARDIGNY, Maréchaux (voir n. 4), p. 283, 306; elle est fautive, comme je vais le montrer dans le paragraphe qui suit.

94 DAVOUT, Mémoire (voir n. 10), est un texte justificatif, et la justification d'actes politiques est presque toujours imprégnée de partialité. Le livre de BANC, Maréchaux (voir n. 4), commence par une préface de Ronald Zins, »Président du Souvenir Napoléonien«.

95 DAVOUT, Mémoire (voir n. 10), p. 153–154.

cimetières de la ville⁹⁶. Bennigsen entra dans Hambourg ce jour même. Banc ne nomme pas les chefs d'accusation contre Davout. Il prend parti pour Davout, contre Louis XVIII, sans avoir étudié les sources.

Si l'on devait rédiger un article adéquat sur Davout, il faudrait écrire, en ce qui concerne son commandement à Hambourg 1813/14, à peu près ceci⁹⁷:

De mai 1813 à mai 1814, Davout, gouverneur de la 32^e Division militaire, à Hambourg, se trouva dans une situation délicate. Déjà en 1811, Napoléon avait élaboré le projet de faire de Hambourg l'une de ses places fortes les plus imprenables. À présent, la ville, située à la périphérie nord-est de l'Empire, était menacée par les alliés. La mise hors des constitutions, l'état de siège, une importante contribution, l'éloignement de l'empereur donnèrent à Davout une marge d'action étendue, mais il avait également une responsabilité importante à l'égard de la population de Hambourg. De fin décembre 1813 à début mai 1814, la ville fut assiégée par des troupes russes. Lorsque Davout, démis finalement de son haut commandement, revint en France début juin 1814, il fut confronté aux reproches du roi Louis XVIII *d'avoir commis des actes arbitraires qui tendaient à rendre odieux le nom français*. Ce reproche prenait en compte les plaintes des Hambourgeois, il était également justifié par des motifs de politique intérieure et la volonté d'envoyer un signal aux vainqueurs. Mais il n'était pas complètement infondé. La façon de faire de Davout avait manqué de réel professionnalisme, de méthode, de vigilance et d'humanité dans l'exécution des mesures qui s'imposaient militairement et politiquement, à savoir la démolition des bâtiments devant la place forte, la réquisition des provisions autour de Hambourg, et surtout: l'approvisionnement des habitants et l'expulsion à temps des habitants insuffisamment approvisionnés. De ce fait, trop d'hommes ont inutilement subi des dommages et perdu la vie. Le roi a accepté le mémoire de Davout mais, compte tenu de la situation politique; il ne fallait pas que les caisses de l'État aient à pâtir des dommages à payer et que la réputation de la France («le nom français») soit exagérément ternie.

96 MENCK, Handbuch (voir n. 67), p. 314.

97 Voir Tableau 1.